

Séance de la soirée du 28 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 27 octobre 2008 à 19 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre
742, rue de l'Escale
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	1
M. ILYA KLVANA.....	6
M. DANIEL SCHERRER.....	27
M. GUY GIASSON	39
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	45
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. RENÉ DESBIENS	48
M. RÉAL JOMPHE	53
M. DENIS McCREADY	55
M. NICOLAS BOISCLAIR.....	69



SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Ce soir, nous allons poursuivre les questions du public et de la Commission. Je rappelle que l'audience publique peut être suivie sur Internet au moyen de la Web diffusion audio seulement.

15

Il y a également un service de courriel, donc les participants à distance peuvent adresser des questions à la Commission. Les modalités pour ce faire sont indiquées sur le site Internet du BAPE et de la Commission.

20

Nous avons au registre encore quelques participants d'inscrits. Avant de recourir au registre, nous allons poser une question que nous avons reçue par Internet, et je vais laisser à ce sujet la parole à mon collègue, monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

25

Alors c'est une question qui nous vient du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, situé à Sept-Îles, donc c'est une question en trois (3) volets.

30

Alors je vais vous faire la lecture de la question au complet, des trois (3) volets, et ensuite on pourra répéter les volets s'il y a des choses qui sont pas claires.

35

Donc le premier volet de la question: Étant donné la forte valeur ajoutée que cela pourrait générer, tant sur le plan énergétique que sur le potentiel de développement économique régional, est-ce qu'Hydro-Québec a étudié la possibilité d'optimiser le complexe hydroélectrique de la Romaine en y intégrant dès le départ un projet de développement éolien connexe, entre parenthèses, c'est-à-dire sur le territoire couvert par le projet.

40

Le deuxième volet, qui est connexe à cette première question: À votre connaissance, des expériences similaires ont-elles été tentées ailleurs dans le monde, entre parenthèses, couplage hydro-éolien ou encore hydro-solaire.

Le troisième volet: Dans un scénario tel que décrit à la première partie de la question, donc le premier volet, le couplage direct, serait-il possible de dépasser le seuil théorique de dix

45 pour cent (10 %) de la puissance installée en hydraulique fixé par Hydro-Québec pour la production éolienne sur l'ensemble de son réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Monsieur Gagnon. Alors le premier volet porte sur un couplage d'éoliennes avec le projet de la Romaine. Est-ce que ça a été considéré.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

55 Non, on n'a pas considéré de construire un parc éolien adjacent au complexe de la Romaine, pour des raisons qu'on a discutées cet après-midi. Le développement de l'éolien appartient à Hydro-Québec Distribution, par desancements d'appels d'offres.

PAR LE PRÉSIDENT:

60 Le potentiel éolien, ce qu'on appelle souvent les gisements éoliens, dans le secteur de la Romaine, à votre connaissance, est-ce qu'ils sont de bonnes qualités par rapport à ce qu'on a au Québec.

65

PAR M. BENOÎT GAGNON:

70 Bien, pour avoir vu les résultats du deuxième appel d'offres d'éoliennes, je sais qu'il y a un parc, bien en fait un projet d'éoliennes à Aguanish, qui est situé à l'est de la région, c'est un des projets qui a été retenu par Hydro-Québec Distribution.

Donc c'est la seule information que je possède sur le potentiel éolien de cette région.

PAR LE PRÉSIDENT:

75

Donc ce qu'on comprend, il existe un certain potentiel du fait même de l'existence de ce projet qui a été retenu. Très bien, je vous remercie.

80 À votre connaissance, donc le deuxième volet, c'était des expériences similaires ont-elles été tentées ailleurs dans le monde, est-ce qu'à votre connaissance, il y a des couplages, par exemple limitons-nous à l'éolien, est-ce qu'il y a du couplage ailleurs dans le monde entre des réservoirs hydroélectriques et de la production éolienne, que ce soit par exemple en Norvège où on sait qu'il y a beaucoup d'hydroélectricité.

85 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Donc à ma connaissance, non, il y a pas de projet de cette nature. Mais peut-être que ça existe, mais moi, j'ai pas cette information-là.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes pas au fait de l'information.

95 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

100 Et la question du dix pour cent (10 %), on l'a entendue, on l'a vue à quelques reprises énoncée, cette question-là d'un dix pour cent (10 %) de la puissance installée en hydraulique, donc la question c'est Serait-il possible de dépasser le seuil théorique de dix pour cent (10 %) de la puissance installée en hydraulique fixé par Hydro-Québec pour la production éolienne sur l'ensemble de son réseau.

105

Êtes-vous en mesure de répondre à cette question?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

110

Oui, je demanderais à Henri-Paul Dionne de répondre à cette question.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

115

Alors monsieur le Président, la réponse qu'on peut soumettre actuellement, c'est qu'il devient difficile – le dix pour cent (10 %) que vous parlez, c'est un chiffre qui est avancé souvent, on le voit beaucoup dans la littérature.

Maintenant pour Hydro-Québec, ce serait peut-être possible, mais avant de dire oui, il faut faire des analyses plus détaillées sur la filière éolienne.

120

Donc le distributeur, lui, ce qu'il fait, c'est qu'à partir des résultats de sa filière, et avec évidemment toutes les caractéristiques que ça exige pour le transport, il y aurait peut-être possibilité de faire au-delà de dix pour cent (10 %), mais on peut pas l'affirmer aujourd'hui, puisque c'est une nouvelle filière.

125

Le distributeur doit faire la caractérisation de sa ressource de façon plus précise. C'est tout nouveau actuellement, le parc éolien, les premiers parcs éoliens arrivent en service dans ces

années-ci, donc il y a beaucoup de données inconnues, et ça devient très difficile, à ce moment-là, de vraiment statuer.

130

Peut-être dans un avenir plus rapproché, une fois que la ressource sera bien caractérisée pour en prévoir les prévisions, par exemple les prévisions d'apports de vent, comme on le fait au niveau des réservoirs hydroélectriques, donc on a une grande connaissance de la prévision hydraulique, mais au niveau des vents, c'est trop jeune, c'est une filière trop jeune encore pour nous permettre de conclure.

135

Et les comparaisons dans d'autres pays, bien, il faut faire attention parce que chaque réseau a sa particularité.

140

Donc aller au-delà de dix pour cent (10 %), c'est peut-être possible, mais c'est l'expérience qui va nous permettre d'affirmer un tel résultat.

PAR LE PRÉSIDENT:

145

Actuellement, avec les engagements totaux, donc les projets disons en construction, réalisés et engagés, par exemple on a l'appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), après ça on a maintenant deux (2) appels d'offres de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) qui s'en viennent, la puissance totale, si on tient compte des projets des dossiers, des éoliennes existantes, on est rendu à combien, en pourcentage, en mégawatt total et en pourcentage sur le réseau, pour Hydro-Québec, actuellement.

150

On s'est engagé à aller à combien, en ce moment?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

155

En fait, la puissance installée d'Hydro-Québec Production est de l'ordre de trente-six-trente-sept mille mégawatts (36 000 MW-37 000 MW); avec le quatre mille mégawatts (4000 MW) d'éoliennes, avec les appels d'offres en cours et à venir, on atteint presque la limite de dix pour cent (10 %).

160

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

165

Donc ce qu'on comprend de l'explication, Hydro va suivre la situation dans les prochaines années, et pourrait modifier ou dépasser le seuil de dix pour cent (10 %).

Alors je vous remercie de la réponse.

170 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Monsieur Germain, on a le tableau, suite à la question de monsieur Burcombe de cet après-midi, donc puisqu'on est dans le sujet, on pourrait conclure avec cette présentation.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y donc.

180 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Alors la question de monsieur Burcombe, c'était, il voulait une comparaison entre le prix de revient en dollars de 2008 pour le projet de la Romaine et l'équivalent pour l'éolien.

185 Alors on présente ici, à gauche de la figure, le complexe de la Romaine-1, et à droite la filière éolienne.

190 Alors complexe de la Romaine, donc c'est un projet qui fournit une puissance garantie et une énergie de base, donc qui répond aux cycles de la demande québécoise. De l'autre côté, on sait que la filière éolienne, c'est une filière dont la puissance et l'énergie sont intermittentes et qui requièrent un service d'équilibrage de la part d'Hydro-Québec Production.

195 On a ramené le prix de revient du complexe de la Romaine, qui est présenté dans l'étude d'impact en dollars de 2015, on a appliqué un taux, on a actualisé avec un taux de deux pour cent (2 %) par année, soit l'équivalent d'un taux d'inflation anticipé, donc on arrive à un prix de revient de huit sous (8 ¢/Kh) du kilowattheure en dollars de 2008.

200 Si on le compare à un prix de revient de 2008 qui était présenté par Hydro-Québec Distribution dans son deuxième appel d'offres, on avait un coût de dix virgule cinq sous (10,5 ¢/KW) du kilowattheure.

205 Notre projet de la Romaine produira huit térawattheures (8 TWh) par année, une puissance installée de mille cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW). Pour produire la même quantité d'énergie, il faudrait installer environ deux mille six cents mégawatts (2600 MW) d'éoliennes, si on prend un facteur d'utilisation théorique de trente-cinq pour cent (35 %).

210 Les éoliennes les plus modernes peuvent produire deux point cinq-trois mégawatts (2,5 MW-3 MW) par tour, donc si on prend un chiffre de deux point six (2,6 MW) par exemple, il faudrait installer mille (1000) éoliennes pour produire la même quantité d'énergie à ce facteur d'utilisation là.

Et en surplus, il faudrait ajouter un service d'équilibrage de neuf cent dix mégawatts (910 MW). Ça, ça veut dire qu'Hydro-Québec Production devrait fournir à partir de ses capacités

installées ou construire un nouvel aménagement pour fournir ces neuf cent dix mégawatts (910 MW).

215

La suivante! On veut aussi faire quelques mises en garde sur le tableau qu'on a présenté. La comparaison du projet de Romaine avec la filière éolienne n'est pas à faire dans un contexte où Hydro-Québec Production n'a aucune information détaillée sur les coûts qui ont été obtenus par Hydro-Québec Distribution dans leurs derniers appels d'offres de 2007.

220

Et la raison pour laquelle on n'a pas cette information-là, c'est dû à l'éthique qui existe entre les deux (2) divisions d'Hydro-Québec qui ne peuvent, pour des raisons de confidentialité, s'échanger des informations d'ordre commercial.

225

Donc les seules informations que possède Hydro-Québec Production, qu'on a pu utiliser dans le tableau précédent, sont des informations publiées par Hydro-Québec Distribution lors des résultats du deuxième appel d'offres, soit de dix virgule cinq sous (10,5 ¢/Kh) du kilowattheure en dollars de 2008, incluant des coûts estimés pour l'équilibrage et pour les frais de raccordement.

230

Enfin, donc les valeurs de sous-kilowattheure en 2008 sont seulement en calcul théorique indicatif, mais ne doivent pas servir à faire des comparaisons, car les deux (2) filières ne fournissent pas des services équivalents.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

Alors je vous remercie.

ILYA KLVANA

240

PAR LE PRÉSIDENT:

245

Alors nous allons aller au registre. J'avais des gens qui étaient inscrits cet après-midi, alors je vais faire l'appel, voir s'ils sont ici ce soir, bien en fait, hier.

Monsieur Sarto Petipas.

Monsieur André Thériault.

250

Monsieur Daniel Scherrer.

Monsieur Ilya Klvana. Bonsoir monsieur.

255 **PAR M. ILYA KLVANA:**

Bonsoir. C'est ça, je viens à titre de résident de Mingan, je viens poser une question sur l'augmentation du trafic sur la route 138, et quel impact ça pourrait avoir sur les villages qui sont traversés par la route 138, comme par exemple Mingan.

260

Dans le fond, on est plusieurs à s'inquiéter de l'impact que ça va avoir sur à la fois la sécurité et la qualité de vie des résidents en bordure de la route.

265 Comme par exemple, si on prend l'exemple de Mingan, il y a une problématique, dans le fond il y a beaucoup d'enfants le long de la route, on se demandait s'il y a des mesures qui vont être prises, des mesures d'atténuation pour justement gérer cette problématique.

270 Hydro-Québec a fait faire une étude justement sur la circulation routière, comment elle va augmenter. Moi, ce que j'ai vu, c'est qu'il y avait des chiffres uniquement sur le nombre de travailleurs qui vont circuler, et pas nécessairement sur les transports de marchandises, sur les contracteurs, les sous-contracteurs qui vont venir travailler sur le projet.

275 Donc est-ce qu'il y a plus de chiffres qui sont disponibles, est-ce qu'on prévoit des mesures d'atténuation et même, par exemple, est-ce qu'on pourrait prévoir potentiellement le déplacement de la route 138, si je me limite juste à l'exemple de Mingan, les Autochtones réclament ça depuis plusieurs années, est-ce que c'est quelque chose qui a été envisagé par Hydro-Québec.

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Nous allons adresser la question à Hydro-Québec, tout à l'heure on pourra aussi aller en complément du côté du ministère des Transports.

285 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

290 Oui. Bon, cet après-midi, on a fait une présentation sur la circulation routière, donc on a présenté différents scénarios pour différentes journées de la semaine et pour différentes années, de la circulation routière pour un trafic routier léger, un trafic lourd.

On pourrait peut-être représenter deux (2) ou trois (3) diapositives de cet après-midi.

295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez le faire.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

300 Oui, brièvement, les principaux chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Les chiffres pour pouvoir aller aux aspects de sécurité et sonores, également, qualité de vie.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

310 Les mesures d'atténuation aussi.

Et puis concernant, bon, la qualité sonore, ma collègue Louise Émond a aussi de l'information qui pourrait être disponible.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

315 Je vais passer directement aux résultats que j'ai présentés cet après-midi, soit les prévisions qu'Hydro-Québec annonce.

320 Je peux peut-être m'arrêter sur la circulation actuelle, qui représente huit cent vingt (820) véhicules par jour, en moyenne, l'été.

325 Alors si j'arrive aux résultats, en juin 2013, on prévoit que ça va être une courbe de circulation qui va ressembler à ça. Autrement dit, il y aurait huit cent quatre-vingt-trois (883) véhicules le lundi, ça ça comprend le véhicule lourd et le véhicule léger.

On voit que ça diminue le mardi, le mercredi, le jeudi, et ça remonte le vendredi. Ça, c'est surtout dû que les travailleurs entrent le lundi matin et repartent le vendredi après-midi. On voit que ça chute le samedi et ça remonte un peu le dimanche.

330 Alors ça représente, ce que je vous ai montré, huit cent vingt (820) tout à l'heure, ça représente le double de circulation, si on prend le pire scénario qui en juin 2013.

335 Il faut comprendre que le projet est sur onze (11) ans, la pointe des travaux est en juin 2013, ça fait que cette progression-là de huit cent vingt (820) à mille quinze (1015), ça va se faire graduellement, sur plusieurs années, puis ça va être principalement le vendredi après-midi.

Alors c'est ce qu'on appelle, nous, le pire scénario, à la pointe d'effectifs, à la pointe du chantier et à la pointe de l'année, soit l'été.

340 En 2013, on peut s'attendre à des circulations inférieures à ça, janvier-février, tout l'hiver.

Alors ça, c'est les résultats, le huit cent vingt (820) plus le mille quinze (1015).

Est-ce que ça répond?

345 **PAR M. ILYA KLVANA:**

Ça se compare comment au trafic actuel, dans les chiffres.

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faudrait revenir au tableau précédent.

PAR M. ILYA KLVANA:

355 Puis est-ce que ça inclut le trafic lourd de marchandises qui va être nécessaire pour le chantier?

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

360 Oui. On a appliqué le même pourcentage qui a été comptabilisé sur d'autres chantiers. À SM-3, on a fait le décompte et on a appliqué les mêmes pourcentages.

365 Le MTQ fait aussi cette distinction. Ça fait que sur le huit cent vingt (820), le MTQ considère que sur ce tronçon de route, il y a quinze virgule sept pour cent (15,7 %) de camions, sur le huit cent vingt (820) qui est annoncé. Et puis nous, bien, j'ai peut-être le pourcentage quelque part...

PAR M. ILYA KLVANA:

370 Ça, c'est les chiffres actuels. Et le graphique, c'était ce qui va être en plus.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

Oui.

375

PAR M. ILYA KLVANA:

Donc on parle plus que d'un doublement.

380 **PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:**

Mais dans le pire scénario, en juin 2013. C'est sûr que si on compare, si on fait une moyenne, on double pas.

Mais si on veut vous montrer le pire scénario, la pointe, on double.

385

PAR M. ILYA KLVANA:

Et pour ce qui est des mesures d'atténuation.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, je pense qu'il y a deux (2) grandes problématiques, on pourrait parler de la sécurité, donc un risque de collision, un renversement, vous avez parlé d'enfants tout à l'heure.

395

Il y a la question aussi de qualité de vie, par exemple le bruit ou la poussière. Alors on pourrait procéder de cette façon-là, en commençant par la sécurité.

PAR Mme CATHERINE BROUILLARD:

400

Les principales mesures d'atténuation qui se retrouvent dans le rapport d'impact sont celles-ci: mesures de contrôle de vitesse, ça, ça va se faire de concert avec les autorités concernées, la Sûreté du Québec, le MTQ, les écoles, les municipalités. On va s'assurer qu'il y a une surveillance accrue.

405

Il va y avoir une très grande campagne de sensibilisation auprès des travailleurs pour qu'ils respectent la sécurité routière.

Il va y avoir la mise en place de brigadiers scolaires aux heures d'entrée et de sortie des classes, pour s'assurer que les enfants soient en sécurité.

410

Et puis le marquage des traversées piétonnières. On va s'assurer que ce soit fait et que ce soit toujours bien apparent, là, très visible.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

415

Pour les questions reliées au bruit et à la qualité de l'air, Louise Émond a de l'information additionnelle à apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Très bien.

Madame Émond.

425 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Monsieur le Président, donc la question du bruit était une préoccupation qui avait été exprimée au cours de l'analyse de l'étude d'impact, donc on a effectué un certain nombre de simulations sur la base toujours des mêmes données du ministère des Transports.

430

Pour les communautés qui sont traversées par la 138, et je tiens à rassurer monsieur, les niveaux simulés et les relevés qu'on a aussi faits par la suite, pour confirmer ces simulations-là, confirment que les résultats sont toujours en deçà de la norme du ministère des Transports qui est de soixante-cinq dB (65 dB). Donc on est toujours bien en deçà des niveaux du seuil qui est fixé par le ministère.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Mon collègue a des questions, monsieur Dériger.

440

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Pour bien situer vos simulations, c'est à partir du trafic, du DJME tout à l'heure que vous nous avez présenté, que ces estimations-là ont été faites?

445

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Effectivement, monsieur le Commissaire.

450 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Et les résultats des simulations sont basés sur une moyenne de vingt-quatre (24) heures, c'est ce qu'on peut comprendre dans vos analyses?

455 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

L'étude s'est déroulée en deux (2) temps.

460

Donc on a fait d'abord une simulation, et on est retourné au terrain, et dans la communauté de monsieur, on a cinq (5) points de relevés qui ont été faits, à Longue-Pointe-de-Mingan, pour venir confirmer les résultats du modèle de simulation qui avait été effectué dans un premier temps.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

465

Mais pour la simulation elle-même, est-ce que ce sont des données qui ont été faites pour une durée de vingt-quatre (24) heures ou si vous avez fait des simulations horaires ou par période, soir-jour?

470

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

C'est bien sur vingt-quatre (24) heures.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

475

C'est sur vingt-quatre (24) heures.

480

Est-ce qu'à ce moment-là, est-ce que les bruits, ce que je pourrais appeler les bruits de pointe, par exemple les bruits des freins moteur, des éléments comme ça qui sont plus ponctuels, est-ce que ça, c'est pris en compte par le modèle ou si c'est atténué dans l'ensemble du résultat.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

485

Excusez-moi. Donc une fois qu'on est à l'intérieur du périmètre de l'agglomération, donc le flot de circulation, lui, est à cinquante kilomètres-heure (50 km/h), donc le bruit des freins Jacob, la question se pose moins.

490

Donc il s'agit plus d'un flot de circulation continue, les limites de vitesse étant situées à l'extérieur du périmètre de l'agglomération.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

495

Mais par contre, le bruit pendant la nuit, par exemple, il y a pas beaucoup de circulation durant la nuit, il y en a beaucoup durant le jour, est-ce que votre modèle tient compte de ces distinctions-là

500

Est-ce que par exemple, on peut se retrouver dans une situation où le bruit de nuit est faible, faisant en sorte que le bruit moyen, en fait les états sur vingt-quatre (24) heures montrent un niveau qui tient pas compte du bruit de jour qui pourrait être plus élevé.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

505

Je pense qu'il va falloir qu'on retourne à l'étude sectorielle pour répondre précisément à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Parce qu'effectivement, il peut y avoir une grande différence si on prend l'heure la plus bruyante, si on fait une mesure de bruit sur une (1) heure et après ça, on compare, parce qu'une mesure vingt-quatre (24) heures est une moyenne, là.

515 On peut prendre l'heure la plus tranquille, aussi, et comparer avec l'heure la plus bruyante, ce qu'on appelle les mesures LEQ une (1) heure, alors il peut y avoir des assez grandes variations à ce chapitre. Alors si vous pouviez apporter des précisions.

Du côté de madame Paul, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des précisions.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

520 Oui, monsieur le Président, je voudrais compléter l'information pour le bénéfice de l'intervenant.

525 C'est que le ministère, au moment de l'analyse de l'étude d'impact, a questionné effectivement Hydro-Québec sur les nuisances et le trafic routier. Et le ministère a des valeurs guides pour évaluer les nuisances, notamment le bruit lié à la circulation routière, et un de ces critères-là sont des recommandations qui sont publiées par l'OMS en l'an 2000.

530 Et je peux peut-être vous les énoncer si ça vous intéresse, et vous pourrez comparer avec l'étude toute récente qu'Hydro-Québec a évaluée, a produite pour le village d'Ekuanitshit.

535 C'est-à-dire qu'une gêne sérieuse est considérée le jour et le soir, et il faut pas que ça dépasse cinquante-cinq dB (55 dB), c'est un LEQ seize (16) heures, et la gêne modérée, jour et soir, c'est cinquante dB (50 dB) LEQ seize (16) heures toujours. Et ça, c'est à l'extérieur de la chambre à coucher.

Donc c'est l'exemple de normes avec lesquelles on peut travailler au-delà des résultats qui peuvent être obtenus par une simulation ou par des mesures réelles.

540 Nous, on se réfère à ce genre de critères là pour faire une évaluation de l'impact et pour évaluer les mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place par le promoteur.

Et ça peut même nous amener à demander des mesures d'atténuation supplémentaires.

545 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Madame Paul, quand on parle de mesures d'atténuation, qu'est-ce que ça pourrait être dans ce cas-ci.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

550

Dans les cas où on évalue un projet dont le principal impact est lié à la circulation routière, par exemple la construction d'une nouvelle route, d'un boulevard et tout ça qui traverse des agglomérations, ça peut aller jusqu'à l'isolation des fenêtres, ça peut aller jusqu'à fournir des climatiseurs les journées d'été aux résidents pour pas qu'ils soient obligés d'ouvrir leurs fenêtres si la circulation est continue et si le bruit, particulièrement la nuit, est très dérangeant. Ça peut être des écrans sonores.

555

Ça dépend toujours du niveau de nuisance qui est vécu par les résidents qui habitent en bordure de la route, ça dépend de la distance à laquelle ils se trouvent, et évidemment ça dépend de la configuration de l'agglomération.

560

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Est-ce que ça peut aller à des réductions de vitesse, par exemple?

565

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui, ça peut évidemment aussi aller à des réductions de vitesse.

570

PAR M. ILYA KLVANA:

Et est-ce que vous êtes conscients que les gens ne respectent pas toujours les vitesses, étant donné que les villages sont petits ici, donc la distance pour ralentir est pas nécessairement grande, surtout à Mingan, c'est tout petit.

575

Là, vous avez un modèle basé sur du cinquante kilomètres-heure (50 km/h), mais je peux vous assurer qu'il y a pas grand monde qui ralentit à cinquante kilomètres-heure (50 km/h).

Est-ce que c'est pris en compte, ça.

580

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre préoccupation est en effet pertinente.

585

J'avais travaillé sur un dossier, comme consultant, un dossier à Longue-Rive, du ministère des Transports, et les études de trafic montraient, donc c'est en s'en allant vers Tadoussac, là, que la circulation à l'intérieur de la communauté de Longue-Rive, les gens avaient tendance à rouler à soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h) et même un peu plus, c'était la vitesse moyenne alors que la vitesse affichée était cinquante kilomètres-heure (50 km/h).

590

D'ailleurs dans ce cas-ci, il y a un projet de contournement du ministère des Transports, dans le cas de Longue-Rive.

595 Et on pouvait effectivement, mon expérience personnelle, constater que les véhicules roulaient sensiblement plus vite que la limite permise et ce, de façon systématique, parce qu'on obtenait une vitesse moyenne de vingt kilomètres-heure (20 km/h) supérieure à la vitesse affichée, effectivement.

600 Donc j'aimerais ça diriger ma question, les gens du ministère des Transports sont encore ici dans la salle, s'il vous plaît.

605 Tout à l'heure monsieur Klvana a fait allusion à une demande de la communauté de Mingan, par exemple vous avez dit qu'il y a eu des demandes pour éventuellement contourner, que la route 138 contourne, si j'ai bien compris tout à l'heure, la communauté de Mingan.

PAR M. ILYA KLVANA:

610 Oui, moi, c'est ce qu'on m'a dit de la part des Innus; mais ça, là-dessus, il faudrait qu'eux-mêmes interviennent.

Il y a eu des demandes par le passé pour éventuellement déplacer la route, et je voudrais savoir si dans le contexte où c'est qu'il va y avoir augmentation de trafic, si c'était quelque chose qui a été considéré comme une option.

615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

620 **PAR M. ILYA KLVANA:**

625 Si par exemple je regarde, si on prend l'exemple des mesures d'atténuation pour le saumon atlantique, c'est prévu qu'il y a des investissements de l'ordre de vingt millions de dollars (20 M\$), je me demandais si contourner une route, combien ça pouvait coûter comparativement à ça.

Et c'est sûr qu'il y a des impacts négatifs à ce niveau-là aussi, il faut en tenir compte, mais il y a potentiellement des bénéfices intéressants à retirer.

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

635 Nous allons diriger la question à monsieur Marc Larin, du ministère des Transports du Québec, si vous voulez vous avancer.

Que pouvez-vous nous dire au sujet de la circulation routière dans le secteur de Mingan.

PAR M. MARC LARIN:

640 Alors bonsoir. Oui, effectivement, écoutez, on a déjà été sensibilisé par les gens du Conseil de Bande au niveau de Mingan à des problématiques qu'ils vivent présentement au niveau de l'insécurité au niveau du transport dans le village.

645 On les a rencontrés, on les a déjà rencontrés il y a déjà un certain temps, on les a rencontrés ce printemps-ci pour aller leur montrer les chiffres plus à jour au niveau des analyses d'accidents qu'on a dans le village de Mingan.

650 On a fait des relevés d'accidents sur les cinq (5) dernières années, et nous, on n'arrive pas nécessairement à une conclusion où les taux d'accidents, les taux d'accidents sur les taux critiques sont pas supérieurs à ce qu'on devrait s'attendre, dans le sens où il y a pas une problématique particulière au niveau de la sécurité dans le village, dans les limites du village de Mingan.

655 Donc pour nous, oui, il peut y avoir de l'insécurité routière au niveau de la circulation, mais ça se traite plus dans l'axe actuel de la route, il y a des mesures effectivement d'atténuation qui peuvent s'appliquer dans le cas des apaisements de trafic qu'on appelle, des mesures qui visent plus les aménagements en abord routier, des aménagements qui permettent des traverses piétons, des avancées de trottoirs, des choses comme ça.

660 On est plus dans un contexte comme ça dans le cas de la traversée de Mingan que dans un contexte où ça justifie présentement un contournement.

PAR LE PRÉSIDENT:

665 Ça, c'est dans l'état actuel de la circulation.

PAR M. MARC LARIN:

670 Dans l'état actuel de la circulation. Les taux d'accidents qu'on observe, c'est sûr que c'est des taux, donc c'est sûr que s'il y a un accroissement de la circulation, il peut y avoir des augmentations des accidents.

675 Sauf, comme c'est des taux qui sont ramenés sur les débits de circulation, on va s'attendre à peu près aux mêmes taux, considérant qu'il y a les mêmes activités en bordure de route.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous anticipez la possibilité qu'il y ait pas de changement dans le taux.

680 Mais concernant les nuisances, maintenant, reliées à l'impact sonore, ou bruit et poussière, je dis sonore mais les poussières et impact sonore.

PAR M. MARC LARIN:

685 Bien écoutez, oui, c'est des réalités qui vont probablement se vivre, on s'en cachera pas qu'une augmentation de la circulation va générer effectivement un accroissement des bruits ambiants, un accroissement sûrement des vibrations.

690 Écoutez, on n'a pas fait les simulations qu'Hydro ont faites au niveau de l'accroissement du dBA vingt-quatre (24) heures.

695 De toute manière, les mesures de mitigation pour une route existante sont moins évidentes à faire, effectivement, que des mesures de mitigation pour une nouvelle route, là où on peut demander des reculs par rapport aux maisons, qui sont plus grands, on peut installer des murs antibruit, des choses comme ça.

700 Une route existante, écoutez, ce sera pas la seule non plus sur la Côte-Nord où la route nationale traverse les villages. On est conscient que ça génère des impacts qui peuvent être vécus par les gens mais, je veux dire, c'est une réalité qu'on rencontre dans d'autres villages, là.

705 C'est sûr que là on parle, avec les accroissements d'achalandage, on est autour du dix-huit cents (1800) véhicules-jour, autour de ça. Bon, les villages quand même en Haute Côte, où on est à trois mille (3000), deux mille (2000), trois mille (3000) véhicules-jour, on a des situations qui sont semblables, on a encore de la circulation qui est dans le village.

710 Comme je vous dis, il y a des mesures d'apaisement comme telles, dans le tracé actuel, qui sont plutôt envisagées à ce moment-ci, au niveau du ministère des Transports, que réellement un contournement.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Concernant les débits de circulation par exemple, bon, vous avez mentionné ailleurs sur la Côte-Nord, donc j'imagine par exemple dans le secteur de Sept-Îles ou dans le secteur de Baie-Comeau, donc le trafic routier serait plus important.

Est-ce qu'il y a plusieurs communautés, actuellement, bon on sait que Sainte-Anne-de-Portneuf, est-ce que c'est terminé?

PAR M. MARC LARIN:

720

Oui, Portneuf-sur-Mer, c'est maintenant fonctionnel, depuis une (1) semaine ou deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Donc Longue-Rive, j'imagine que le dossier suit son cours.

PAR M. MARC LARIN:

730

En principe, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

735

Est-ce qu'il serait possible d'avoir un petit tableau qui nous donne une idée de l'évolution du débit de circulation, par exemple, je sais pas, du quai de Tadoussac à quelques points jusqu'ici dans le secteur de Havre-Saint-Pierre, cinq-six (5-6) points, c'est quoi le trafic moyen par exemple entre Tadoussac et Baie-Comeau, entre Baie-Comeau-Sept-Îles, entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre, par exemple.

740

Est-ce qu'il serait possible de nous confectionner ça?

PAR M. MARC LARIN:

745

Oui, je peux vous fournir un tableau, il y a pas de problème. Je peux vous dire grosso modo, présentement, c'est quoi, là.

750

On parle d'à peu près trois mille (3000) véhicules-jour à la sortie de la traverse à Tadoussac, trois mille-trois mille trois cents (3000-3300), autour de ça. Et ici, on est à huit cents quelque.

Entre Tadoussac et Baie-Comeau, je dirais entre Forestville et Baie-Comeau, on tombe à deux mille deux (2200).

755

C'est sûr que quand on traverse les secteurs plus urbains, Forestville entre autre et Baie-Comeau, là il y a de la circulation locale qui vient en ligne de compte dans les comptages.

760

À Baie-Comeau, on est à dix-huit cents (1800) véhicules-jour, au centre-ville comme tel. Après ça, quand on tombe à l'est de Baie-Comeau, on retombe à peu près à quinze cents-dix-huit cents (1500-1800) véhicules-jour, jusqu'à Sept-Îles.

Sept-Îles, encore là, on a des pointes dans Sept-Îles qui est liée au trafic local, dont là on est plus dans l'ordre du dix mille-douze mille (10 000-12 000) véhicules-jour.

Et en tombant après ça vers l'est, on arrive à des chiffres qu'on a vus tantôt, huit cents (800), six cents (600), sept cents (700), on est dans ces ordres-là.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Dériger.

770

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

J'aimerais revenir sur une question des taux d'accidents. Est-ce que ce serait possible pour vous de quantifier les taux actuels qu'on a sur le secteur.

775

PAR M. MARC LARIN:

Pour le village Mingan?

780

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Oui.

PAR M. MARC LARIN:

785

Oui, oui, j'ai les chiffres avec moi.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

790

Vous pouvez les donner immédiatement ou...

PAR M. MARC LARIN:

Oui, je les ai avec moi dans mes affaires, donc je pourrais vous les fournir.

795

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Peut-être tout à l'heure.

800

PAR M. MARC LARIN:

Dans le courant de la soirée, oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

805

Dites-moi, dans la compréhension que je fais de ce que vous dites, vous dites en fait qu'avec l'augmentation de la circulation, il y aura pas d'augmentation du taux, c'est-à-dire qu'on garde la même...

810

PAR M. MARC LARIN:

Bien en principe, les taux sont liés, c'est ça, à des situations urbaines, à des situations d'usage en abord de route, donc c'est lié un peu à ce que les gens font, les mouvements qu'il y a autour des routes principales.

815

Donc en principe, si cette situation change pas, s'il y a juste accroissement comme telle du trafic, bien, c'est sûr qu'on peut s'attendre à une augmentation, mais dans les mêmes proportions.

820

Par contre si, juste pour terminer, excusez, un exemple, s'il y a un nouveau générateur de trafic qui s'implante à un endroit, un nouvel hôpital, quelque chose qui génère du trafic, là ça vient changer la dynamique au pourtour de la route, donc là on peut s'attendre à ce qu'il peut y avoir des changements dans les taux d'accidents, à ce moment-là.

825

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

En termes de gravité, est-ce qu'il peut y avoir des changements au niveau de la gravité des accidents.

830

PAR M. MARC LARIN:

À cause de l'augmentation, de l'accroissement?

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

835

À cause de l'augmentation, à cause aussi du type de trafic qu'on va retrouver. On parle d'augmentation de camionnage, est-ce qu'il peut y avoir...

PAR M. MARC LARIN:

840

Écoutez, c'est difficile à dire parce qu'on n'est pas dans des chiffres excessivement élevés en termes d'accidents, là. On parle de quelques accidents sur une période de cinq (5) ans.

845

Statistiquement parlant, ça vaut pas grand-chose au niveau de dire qu'il y a une tendance ou une autre, là.

Je veux dire un accident, une personne une année, s'il y a un accident avec deux (2) impliqués l'année d'après, c'est deux (2) fois plus d'accidents.

850 Vous comprenez que c'est dans les très petits chiffres, donc les tendances sont difficiles à dire.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

855 Disons que je vais poser ma question autrement.

860 Supposons, on va sortir de Mingan, on va aller sur des tronçons plus régionaux si on veut, si par exemple on a une situation où bon, actuellement, on a un niveau de service, une fluidité où pratiquement tout est fluide, on va se retrouver avec des moments, des périodes où peut-être on va avoir plus de trafic, donc moins de fluidité.

865 Est-ce que les gens, bon, il va y avoir des pelotons qui vont se former, est-ce que les gens peuvent être tentés, bon, de vouloir dépasser plus souvent, de prendre des risques et d'être à ce moment-là, je sais que c'est délicat comme sujet, mais peut-être avoir plus de collisions frontales.

J'essaie de voir un peu, là.

PAR M. MARC LARIN:

870 C'est possible, c'est possible. C'est sûr que les pelotons favorisent effectivement les dépassements, et des dépassements à certains égards des fois à risque.

875 Bon, dans le secteur de la Minganie, il y a quand même des zones de dépassement qui sont actuellement existantes; on n'a pas de voie de dépassement comme telle, mais on a des zones de dépassement, donc du pointillé où on peut dépasser.

880 Mais effectivement, si on accroît les pelotons, les files, on peut s'attendre à ce qu'il y ait des prises de risque à certains moments, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Est-ce qu'il y a des façons de minimiser ce genre de situation?

885 **PAR M. MARC LARIN:**

D'éliminer?

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

890

Pas d'éliminer, non, de minimiser.

PAR M. MARC LARIN:

895

De minimiser.

Bien, oui, il peut y avoir des secteurs de dépassement prévus spécifiquement, des zones de dépassement où là, les gens patientent pour aller attendre un dépassement qui se fait par des voies de dépassement.

900

Mais encore là...

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

905

Est-ce que ça peut aller à des corrections de courbes, à des endroits qui sont plus en pente, avoir une voie disons, je cherche le terme, une troisième voie, disons, qui pourrait faire en sorte que les camions lourds...

PAR M. MARC LARIN:

910

Une voie de dépassement, oui.

Bien, les voies de dépassement sont souvent dans des côtes, là où il y a perte de vitesse au niveau des véhicules lourds. En tout cas, en Minganie comme tel, il y a pas énormément de ce type d'environnement là, où on justifie nécessairement une voie, ce qu'on appelle une voie de grimpage pour les camions.

915

Donc à ce moment-là, c'est des zones de dépassement, ça peut être fait à même les deux (2) voies par des voies pointillées.

920

C'est sûr que si on améliore les courbes, on améliore les visibilitées, donc on peut effectivement accroître les zones de dépassement dans ces cas-là. C'est sûr que toute amélioration dans ce sens-là peut être positive pour les dépassements.

925

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Peut-être un point, aussi, est-ce que le ministère va faire un suivi par exemple de la circulation durant les travaux; est-ce que vous vous engagez à faire ça ou c'est Hydro-Québec qui va le faire.

930

Est-ce qu'il y a une entente entre vous deux (2), suivi des accidents par exemple, suivi des volumes de circulation. Est-ce qu'il y a des éléments comme ça qui ont été convenus jusqu'à maintenant.

935 **PAR M. MARC LARIN:**

À ma connaissance, il y a pas rien qui est convenu à date nécessairement à ce niveau-là, mais je veux dire au niveau du ministère des Transports, on fait des suivis, de toute manière, quotidiens, pas quotidiens mais annuels des débits de circulation.

940

Vous avez vu tantôt les stations de comptage, il y en a des permanentes, il y en a aux trois (3) ans. Ça fait que ça, c'est des données, ordinairement à chaque année on ressort des statistiques au niveau des DJMA, DJME, tout ça, on sort les données à chaque année, donc on peut suivre l'évolution des trafics.

945

Et puis au niveau de statistiques accidents, même chose, on le fait de façon périodique, on refait un tour d'horizon au niveau des taux d'accidents, des comptages, différents comptages au niveau des statistiques d'accidents.

950

Mais ça, on le fait déjà périodiquement au ministère. C'est sûr qu'il pourrait y avoir une entente, effectivement, de manière à mieux quantifier l'impact des circulations avec Hydro.

Mais présentement, en tout cas à ma connaissance, il y a pas rien spécifiquement de prévu à cet effet-là, du moins pas avec la Direction régionale, à ma connaissance.

955

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Monsieur Germain, si vous permettez.

960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

965

J'aimerais peut-être apporter quelques précisions sur les discussions qu'on a eues depuis quelques minutes sur le sujet.

970

Pour rappeler un peu ce que Catherine présentait cet après-midi, on a présenté que tout d'abord, l'augmentation de la circulation, ça va être graduel. Donc le chantier commencerait en 2009, donc graduellement, la circulation routière augmente sur la route 138 pour accéder au chantier.

975 Le scénario où il y a la plus grande pointe de circulation, c'est en 2013; donc à ce moment-là, certaines journées, dont les vendredis, il pourrait y avoir doublement de la circulation au niveau des véhicules légers et des véhicules lourds.

980 Donc on a prévu différentes mesures d'atténuation pour réduire, atténuer les impacts de cette augmentation de circulation. C'est une préoccupation de sécurité et puis pour Hydro-Québec, la sécurité, c'est un enjeu important.

985 Donc ce qu'on prévoit déjà comme mesures d'atténuation, on prévoit déjà que les groupes d'employés d'Hydro-Québec, donc les employés d'Hydro-Québec qui travaillent sur les campements, quand ils retourneront vers Baie-Comeau, Sept-Îles, le transport se fait par autobus. Il y aurait donc une réduction du nombre de voitures en utilisant l'autobus.

990 On va aussi inciter les employés d'Hydro-Québec qui quittent les chantiers le week-end à faire du covoiturage, donc c'est une belle raison de sécurité, c'est une raison économique et environnementale, de faire du covoiturage, aussi.

995 Le chef-chantier, aussi, donc la direction des chantiers, donc c'est convenu, on va rencontrer au moment opportun la Sûreté du Québec, le ministère des Transports et puis les municipalités concernées, et puis tout au cours des chantiers, et puis ça, on fait ça dans beaucoup de nos projets, on va être en mesure de remettre aux autorités du MTQ et de Sécurité publique nos scénarios de construction, donc nos scénarios d'approvisionnement, les scénarios de transport.

1000 Donc à chaque année, on va informer les autorités de l'avancement de notre projet, donc ils vont être en mesure de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, soit au niveau du MTQ, soit la Sécurité publique au niveau de la Sûreté du Québec.

1005 On va mettre également sur pied, au niveau du projet, un comité de suivi avec le milieu. Donc sur les comités de suivi de relations avec le milieu, les gens d'Hydro-Québec, les gens du milieu, les municipalités, les partenaires échangent de l'information, donc s'il y a des problèmes particuliers qui pourraient survenir dans une municipalité en particulier, Hydro-Québec va en être informée et puis on pourra prendre les mesures qui s'imposent avec les partenaires, le MTQ et la Sûreté du Québec.

1010 Et puis concernant les aspects du bruit, on va prendre connaissance plus en profondeur des annexes de données du rapport, et on va revenir demain avec l'information additionnelle.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1015 Peut-être une question, vous parlez du comité de suivi, est-ce que ce comité-là va servir aussi à recevoir les plaintes ou gérer les plaintes, s'il y avait des plaintes par exemple pour le bruit ou pour autre chose, pour la poussière.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1020 En fait, pour le mécanisme de gestion des plaintes pour le projet du complexe de la Romaine, dans les bulletins d'information qu'on diffuse, c'est madame Sandra Chiasson qui est la porte d'entrée à Hydro-Québec. Donc madame Chiasson travaille à Havre-Saint-Pierre...

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1025 C'est Hydro-Québec qui va recevoir, qui va gérer les plaintes, ou si les municipalités...

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1030 Non. Bien, on va préciser, ça dépend.

Si c'est une plainte qui concerne une activité d'Hydro-Québec, c'est un véhicule d'Hydro-Québec qui a une mauvaise conduite, une activité d'Hydro-Québec, donc la plainte rentre chez madame Chiasson, donc la personne relation avec le milieu chez Hydro-Québec.

1035 Si c'est un événement qui concerne la circulation routière dans une municipalité, bien, on conseillera aux gens de s'adresser aux autorités de Sécurité publique, là, de leur municipalité qui, eux, jugeront s'ils doivent nous transmettre l'information ou non.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1040 Peut-être une dernière petite question, une précision. Dans les débits que vous nous avez présentés, on comprend que c'est pour les travaux de la Romaine.

1045 Est-ce que ça inclut aussi, éventuellement, des travaux qui pourraient être faits si jamais il y avait les lignes électriques.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1050 Dans le cas du projet de ligne, il va y avoir, bon, différents campements répartis sur le territoire en fonction du projet.

1055 Pour la partie de construction des lignes qui sont proches du campement des Murailles, on a prévu, sur le chantier de la Romaine, des lits, bon, pour accueillir les travailleurs qui seront affectés aux travaux de la ligne.

Donc dans nos scénarios qu'on a présentés cet après-midi, ça inclut les effectifs de travailleurs pour les tronçons de ligne de la partie sud du projet, entre Mingan et Romaine-1-Romaine-2.

1060 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Mais pour ce qui est du transport lourd, est-ce que ce serait un peu plus que qu'est-ce qui a été présenté cet après-midi?

1065 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Non, ça inclut les deux (2).

1070 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Ça inclut l'ensemble?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1075 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Parfait, merci.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Klvana, ça répond à votre question.

1085

Si vous avez aussi des préoccupations, bien entendu vous êtes le bienvenu pour présenter un mémoire faisant notamment état de ce genre de préoccupations et votre position face au projet sur ce type d'impact là.

PAR M. ILYA KLVANA:

1090

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Je vous remercie.

1100

DANIEL SCHERRER

1105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on m'a informé que monsieur Daniel Scherrer était arrivé, alors c'est la personne que j'inviterais à venir s'asseoir ici à la table pour poser des questions.

1110 **PAR M. DANIEL SCHERRER:**

Merci monsieur le Président, bonsoir, bonsoir messieurs les Commissaires.

1115 Ma question, c'est relatif à la question qui a été posée hier par monsieur Richard Boudreau de la Chambre de Commerce, c'est suite à ça. La réponse est venue de la part d'Hydro-Québec, et puis je voudrais exprimer un peu notre inquiétude face à ça, et voir s'il y a une réponse, une étude plus approfondie qui a été orientée avec ça.

1120 On a affirmé qu'il allait y avoir un réchauffement de l'eau en hiver et un refroidissement en été. Asteure, est-ce qu'on a pointillé et on a étudié plus profondément au niveau de la ressource pétoncle.

1125 Il faut pas oublier que la pêche au pétoncle, en Minganie, c'est assez exceptionnel; l'archipel de Mingan, la population de pétoncle, c'est assez particulier en Amérique du Nord, par la qualité de pétoncle d'Islande qui s'y trouve.

1130 On a aussi affirmé que la rivière Romaine était pas vraiment importante en éléments nutritifs, c'est ça que j'ai cru comprendre, je suis pas scientifique, je vas y aller dans mes termes vulgaires.

1135 Comme expérience de pêcheur, ce qu'on a pu observer, nous, c'est que si on déborde à l'est de l'archipel de Mingan, l'espèce pétoncle qu'on y trouve, vraiment que le muscle est relatif et la qualité du pétoncle est moindre. Si on déborde à l'ouest, c'est le même phénomène; la pétoncle, elle grossit pas. Si on s'en va vers Anticosti, c'est le même phénomène.

1140 À l'intérieur de l'archipel de Mingan, la pétoncle est exceptionnelle au niveau de la qualité du muscle. C'est sûr et certain que les courants et les sédiments de l'archipel y fait. Par contre, on suspecte beaucoup que l'amenée de nourriture de la rivière Romaine est importante, en plancton et en phytoplancton.

Notre souci ici, si on dit qu'on réchauffe l'eau l'hiver et qu'on la refroidit l'été, un facteur qui peut influencer et balancer sur le pétoncle, c'est que le pétoncle, il pond et il se reproduit vers la fin juillet-début août, et c'est un choc thermique qui le fait pondre.

1145 Asteure, on est quand même dans des eaux froides, c'est un courant dominant du Labrador qui monte jusqu'à pointe Démon, ici, qui alimente l'archipel.

 Je vous dirais bien, vulgairement, je croirais que la Romaine peut aider dans le facteur, à l'été, d'augmenter la chaleur de l'eau, aider à poser le choc thermique. Mais si jamais si c'est le cas, qu'elle retrouve plus son choc thermique pour pondre l'été, on fait quoi avec ça.

1150

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien. Nous allons diriger la question tout d'abord à Hydro-Québec, nous pourrons aussi l'acheminer à Pêches et Océans.

1155

 Alors monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1160

 Oui. On a mentionné, dans l'étude d'impact, on en a parlé un petit peu hier soir aussi, on a fait un modèle assez élaboré de ce qui se passe à l'embouchure de la Romaine et dans la partie du chenal de Mingan près de l'embouchure, suite à la construction du complexe.

 Et puis les résultats de nos analyses, nos études, concluent que la modification du régime des débits dans la rivière Romaine n'entraîne pas d'impact au niveau de l'embouchure, ni au niveau des ressources marines, ni au niveau des activités de pêches commerciales.

1165

 Donc les apports d'eau ou les modifications de température qui arrivent par la rivière Romaine sont très peu significatifs dans la dynamique côtière au niveau de l'embouchure.

1170

 C'est surtout l'effet des marées, l'effet des vents, l'effet des courants marins qui sont importants au niveau de la température de l'eau, salinité, éléments nutritifs. Donc c'est plus ça qui a une influence sur la productivité et puis la qualité de la pétoncle ou du benthos qu'on y retrouve.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

 Par contre, la température de l'eau au printemps, à la sortie dans l'embouchure de la rivière Romaine, par rapport aux conditions actuelles, ce serait quoi plus exactement.

1180

PAR M. BENOÎT GAGNON:

 Danielle, est-ce que tu veux répondre à la question, s'il te plaît.

1185

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1190 Bonsoir monsieur le Président. On pourrait peut-être regarder un graphique qui est tiré de la présentation 29.1 sur le modèle; la figure serait le numéro 5 ou 6, s'il vous plaît. La 29.1, la figure numéro 10, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, ici, je connais pas malheureusement la température, mais la salinité est un reflet de la température, c'est une relation tout à fait inverse.

1195 Alors ce qu'on voit dans les résultats du modèle, la distribution verticale dans les premières couches, zéro-dix mètres (0 m-10 m), qui sont intégrés, donc moyennés sur le zéro-dix mètres (0 m-10 m), pour des dates du 15 avril, 15 mai et 15 juin, la façon de lire, alors l'échelle – on pourrait faire l'inverse, dire que les températures les plus froides sont les salinités les plus hautes, dont ce serait en rouge, et à l'inverse.

1200 Donc ce qu'on voit ici, le 15 avril, bon, on va aller au 15 mai, ici il y a des températures légèrement plus chaudes qui arrivent par la rivière Mingan...

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1205 Danielle, situe l'embouchure, s'il te plaît.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1210 Oui, j'arrivais. La rivière Romaine arrive juste ici, on voit la Grosse île, la Grosse Romaine, la Petite Romaine, la Grande Île ici.

1215 Le pétoncle est surtout pêché dans ces environs-ci et dans ces environs-ci, d'après les enquêtes que nous avons faites auprès des pêcheurs.

Alors c'est la situation en condition actuelle. Dommage que j'aie pas la température, ce serait plus simple. Où on voit, finalement, l'influence de la rivière est relativement petite par rapport à l'ensemble de la zone du chenal de Mingan.

1220 En condition future, les différences sont à peu près, très faibles en avril, presque inexistantes en mai, et en juin, c'est un léger refroidissement de la température dans la zone très très très proche de l'embouchure.

1225 Mais là où le pétoncle est pêché, il y a à peu près pas de différence entre les situations en condition actuelle et en condition future.

Et vous permettez que je poursuive, monsieur le Président. C'est que ces situations se produisent à la surface et le pétoncle adulte, bien sûr, est pêché sur les fonds. Alors les températures dans les fonds ne seront pas modifiées par le projet.

1230

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1235

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1240

Oui, merci. Peut-être en complément à la question de monsieur Scherrer, et certainement que la pétoncle est une ressource extrêmement importante pour la Moyenne Côte.

1245

On a lu, dans les correspondances entre le promoteur et le ministère Pêches et Océans, que le promoteur mentionne, à la page de 40 à 44 de ses questions-réponses, que la région est caractérisée par la présence de sable induré. Le promoteur indique que les composés caractéristiques des sols indurés n'absorbent que de très faibles quantités d'ions potentiellement toxiques, comme le cadmium, et que l'enneigement des sols indurés dans les réservoirs créera des conditions peu favorables au relargage des ions absorbés.

1250

Ma question s'adresse au MPO d'abord. Je sais que dans les débuts des années deux mille, les producteurs de pétoncle de la Moyenne Côte-Nord avaient connu un petit problème d'augmentation substantielle du taux de cadmium dans leur chair de pétoncle, il y avait eu des problèmes à l'exportation à cause de cela, et je sais que MPO a fait une analyse tentant de chercher les causes de cette augmentation du taux de cadmium dans la chair de pétoncle.

1255

Je sais pas si les gens du MPO sont familiers avec cette analyse ou s'ils peuvent s'informer.

PAR M. ALAIN KEMP:

1260

Je vais vous avouer que les gens ici, on n'est pas au courant de cette étude. Mais je suis certain qu'on pourrait référer à nos scientifiques à l'Institut Maurice-Lamontagne pour obtenir les réponses.

1265

On pourrait sûrement vous revenir demain avec la réponse à ce sujet-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

J'aimerais ça.

1270 Et peut-être à Hydro-Québec ou aux experts de Pêches et Océans, peut-il y avoir un lien entre les récents développements hydroélectriques de la Côte-Nord et l'augmentation du taux de cadmium.

1275 Peut-être en cherchant le rapport des scientifiques, peut-être poser la question, s'ils peuvent nous revenir sur un lien potentiel.

S'il n'existe pas, excellent, mais s'il en existe un, peut-être de nous le souligner.

PAR M. ALAIN KEMP:

1280 On va poser la question en même temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Je vous remercie.

J'aimerais quand même, du côté de Pêches et Océans, revenir sur la question du régime thermique.

1290 Si on commence en aval de Romaine-1 et on descend, on a vu hier qu'il y avait des modifications aux patrons de températures, c'est quoi la position, l'on pourrait demander la position dans le tronçon fluvial et ainsi qu'à la sortie à l'embouchure dans la baie, c'est quoi la position du MPO dans son analyse du projet, actuellement, sur les effets des modifications du régime thermique.

1295 Monsieur Kemp.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:

1300 C'est Simon Trépanier qui va répondre à cette partie de la question.

1305 Pour la question que monsieur a posée quant à l'embouchure, je pense qu'il faut juste ajouter que l'effet ou les modifications du régime thermique, une fois rendu à l'embouchure de la rivière, sont dilués, il y a beaucoup d'accumulation de chaleur, et la rivière Puyjalon vient aussi diluer un peu l'effet thermique.

1310 Donc on avait fait une validation des résultats de modélisation d'Hydro-Québec, et à l'embouchure de la rivière comme telle, les effets qu'on a vus hier sur le graphique sont de beaucoup atténués. Le refroidissement en été et le réchauffement en hiver sont de beaucoup atténués.

Par contre, l'enjeu important par rapport au régime thermique se situe plus à partir de Romaine-1 en descendant vers le PK 0, vers l'embouchure. Je vais essayer d'être succinct, mais il y a quand même plusieurs éléments à amener ici.

1315

Étant donné la précarité du saumon atlantique comme espèce dans sa distribution nord-américaine, on a porté une attention particulière évidemment à plusieurs sujets, dont le régime thermique.

1320

Il faut souligner aussi que dans la rivière Romaine, on a la présence de l'anguille d'Amérique, qui est une espèce qui a un statut particulier en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada, un statut préoccupant. Donc on a mis beaucoup d'emphase à valider les modifications du régime thermique sur ces espèces-là.

1325

Dans la présentation qu'on a vue hier, on a vu, bon, le refroidissement important en été, au printemps et à l'automne des températures qui sont similaires à la situation actuelle, et un réchauffement en hiver.

1330

Le promoteur a présenté les effets sur la croissance des juvéniles de saumon qui était de l'ordre de cinq pour cent (5 %), une réduction de cinq pour cent (5 %) en été, et le décalage des dates de fraie et d'éclosion des oeufs de saumon.

1335

Le MPO a décidé, par rapport à cet enjeu-là, de faire une analyse complète des différentes phases du cycle vital du saumon, et je pense qu'il y a des informations importantes à souligner par rapport à d'autres phases du cycle vital du saumon par rapport à cette modification du régime thermique.

1340

Particulièrement si on commence avec la croissance, la réduction de cinq pour cent (5 %), ce qu'il est important de mentionner, c'est qu'il faut qu'elle soit ventilée entre le mois de juin et le mois d'octobre.

1345

Le résultat de cinq pour cent (5 %), dans le fond, cumule les réductions de croissance qu'on verrait en été, dans les mois de juin, juillet et août, et les croissances disons un peu plus positives qu'on verrait en septembre et octobre, étant donné que les températures futures seraient un peu plus élevées que les conditions actuelles.

1350

Donc si on regarde la croissance globalement entre juin et octobre, c'est là qu'on obtient une réduction de cinq pour cent (5 %). Par contre, pour les jeunes saumons, ce qui est important, c'est que le plus gros de la croissance est effectif en juin, juillet et août, et dans ces mois-là, les réductions sont beaucoup plus importantes que cinq pour cent (5 %).

Et je veux pas rentrer dans le détail des formules utilisées, mais on est plus de l'ordre de vingt-cinq (25 %) à trente pour cent (30 %) de réduction de croissance dans ces mois-là, étant donné la réduction de cinq (5 °) à six degrés (6 °) qu'on a vue sur le graphique hier.

1355 Et l'autre élément important qui était à souligner par rapport à ça, c'est que les juvéniles
de saumon qui s'alimentent principalement dans les premiers mois de l'été, c'est là que la
principale partie de la croissance s'effectue, la disponibilité de nourriture, qui est les invertébrés
aquatiques, dérive dans le courant, c'est la majeure partie de la nourriture des premiers mois et
de vie des alevins qui sortent du gravier et des jeunes saumons qui ont un (1) an, donc ils
1360 s'alimentent rapidement en juin, juillet et août, mais ensuite, à la suite du mois d'août, on a une
réduction de la disponibilité de nourriture, mais on a aussi une réduction de la motivation à se
nourrir, de l'appétit c'est-à-dire, et qui est transférée disons à d'autres fonctions en prévision de
l'hiver.

1365 Donc de mettre toute la croissance entre juin et octobre, c'est peut-être pas la meilleure
façon de l'illustrer. Les principaux éléments importants de la croissance pour les juvéniles de
saumon, c'est les mois de juin, juillet et août, et c'est là qu'on a des réductions qui sont
relativement importantes.

1370 Donc ce qu'on a décidé de faire par rapport à cet élément-là clé, d'après nous, par
rapport au régime thermique, on a complété l'analyse sur les autres parties du cycle vital du
saumon, des jeunes saumons en particulier, pour disons, si on a cette réduction de croissance là
due à un régime thermique froid en été, il y a des possibilités de mortalité qui peuvent devenir
plus importantes, des poissons qui vont moins bien résister à la compétition, à la prédation, les
1375 maladies, etc. Il y a peut-être une mortalité plus importante qui peut arriver à ce moment-là.

Ensuite, si on poursuit disons dans l'année avec les autres phases du cycle vital, les
éléments que le promoteur a amenés hier en termes de décalage dans le temps, c'est sûr que
les saumons, avec un régime thermique tel qu'il serait modifié, devront frayer plus tard et
1380 l'émergence se ferait à peu près au même moment ou l'éclosion se ferait à peu près au même
moment le printemps suivant.

Par contre, c'est tout par rapport à des calculs théoriques, des formules un peu
mathématiques, mais c'est quand même des études qui existent, qui sont bien documentées.

1385 Donc les possibilités de modifications importantes par rapport à ça sont plus
hypothétiques, c'est difficile de faire une bonne évaluation, est-ce qu'il va y avoir un impact du
régime thermique sur une fraie qui va être plus tard en novembre et une éclosion qui pourrait être
plus hâtive au printemps, à cause de régime plus chaud.

1390 Donc en mettant tous ces éléments-là ensemble, le MPO a décidé de produire sa propre
analyse et l'a fait valider par un spécialiste saumon de la Canadian Research Institute au
Nouveau-Brunswick, c'est le docteur Rick Cunjak, qui est un spécialiste du saumon et
particulièrement aussi des éléments reliés aux effets des coupes forestières sur les cours d'eau
1395 où on retrouve du saumon, donc où il y a des modifications aussi de températures qui sont pas
du même ordre, mais qui peuvent amener certaines problématiques.

1400 Et vis-à-vis de tous ces enjeux-là, en mettant tous les effets du régime thermique sur les juvéniles de saumon en particulier, il y a d'autres éléments qu'on pourrait développer mais ça c'était les plus importants, l'expert qu'on a consulté était en parfait accord avec l'avis qu'on a produit sur le régime thermique ou l'impact des modifications du régime thermique sur le saumon.

1405 Et dans le fond, la conclusion de ça, pour le MPO, la préoccupation est importante et nécessiterait de trouver des solutions pour atténuer cet impact-là, réduire les modifications de régime thermique sur l'ensemble des phases du cycle vital du saumon.

1410 Juste un dernier point, dans le fond, pour compléter. Les réductions de croissance, le promoteur l'avait mis dans son étude d'impact également, il avait fait un calcul sur l'ensemble des autres espèces présentes à l'aval de RO-1, et la réduction de croissance qu'on perçoit pour le saumon est également présente aussi pour l'anguille.

1415 C'est pas exactement la même explication que je faisais par rapport aux juvéniles de saumon, parce que l'anguille est plus opportuniste et s'alimente probablement plus longtemps que le mois d'août, l'alimentation est différente, mais il y a quand même une réduction de croissance qui pourrait être importante pour l'anguille en aval de RO-1.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Vous faites allusion à des mesures. Quels genres de mesures sont envisageables.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

1425 Dans le contexte d'un régime thermique comme ça, tout réside dans l'endroit où on puise l'eau à travers les réservoirs qui sont en amont. La principale problématique du régime thermique, c'est que les prises d'eau sont en profondeur, ce qui fait les différents effets qu'on a vus sur le graphique hier.

1430 Donc il y a plusieurs stratégies, il y a plusieurs structures physiques qui permettraient d'atténuer les modifications d'un régime thermique de façon concrète, il y en a plusieurs.

À titre d'exemple, la construction d'un seuil dans le canal d'amenée qui permet de faire rentrer l'eau à des profondeurs différentes pour faire un mélange qui va être moins froid en été ou un petit peu plus froid aussi en hiver. Il y a cette possibilité-là.

1435 Dans d'autres situations qu'on peut voir aux États-Unis et puis ailleurs, c'est des espèces de cheminées qui prennent de l'eau à différentes profondeurs dans les réservoirs, qui font un mélange, qui renvoient de l'eau qui est à une température plus proche de la température normale de la rivière actuelle.

1440 C'est deux (2) comme ça, mais il y a plusieurs possibilités techniques qui devront être regardées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Donc vous dites, devront être regardées par Hydro-Québec.

À ce stade-ci, avez-vous rencontré Hydro-Québec à ce sujet, quel est l'état des discussions que vous avez avec le promoteur.

1450 **PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:**

Bien, à ce stade-ci, l'échange d'information a eu lieu sur disons les préoccupations de Pêches et Océans par rapport au régime thermique et ses impacts.

1455 Et les prochaines étapes sont de travailler avec le promoteur à trouver ou à voir quelles solutions sont possibles et techniquement possibles pour réussir à atténuer significativement les modifications du régime thermique.

Mais à ce stade-ci, on est à planifier la suite des discussions pour trouver des solutions.

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Du côté d'Hydro-Québec, monsieur Gagnon, par exemple les mesures évoquées, par exemple d'aller chercher l'eau à différentes profondeurs à la fois, ceci peut affecter, compte tenu de la viscosité de l'eau, bien entendu le design de façon importante du canal de l'entrée d'eau pour maintenir le même débit.

À ce stade-ci, où en êtes-vous au sujet de ces mesures-là que MPO s'attend à ce que vous leur présentiez.

1470

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Pour répondre à cette question, j'aimerais laisser la parole à Michel Bérubé.

1475 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

Bonjour monsieur le Président. Alors en ce qui concerne l'analyse pour le régime thermique, l'influence sur les tacons, la croissance, alors on est au courant de l'analyse du MPO, alors on a demandé, effectivement, à ce qu'il y ait plus de discussions entre nous.

1480

Alors on s'est déjà rencontré la semaine dernière dans une rencontre exploratoire pour trouver des solutions à ce problème-là.

1485 Parce qu'effectivement, le problème de trouver une structure de prise d'eau et de canal d'amenée qui réduirait l'effet de la température est extrêmement compliqué techniquement, et certainement extrêmement cher aussi, et à ma connaissance, ce serait une première au Canada.

1490 J'aimerais rajouter qu'Hydro-Québec veut trouver une solution et est déterminée à travailler avec le MPO. Et on a déjà envisagé de faire une rencontre avec les spécialistes en question au courant du mois de novembre; actuellement, les dates qui sont avancées seraient du 18 au 20, où nos spécialistes de chaque côté se rencontreraient pour trouver l'ensemble des solutions possibles.

1495 J'aimerais revenir sur l'analyse qui a été faite par rapport au taux de croissance. On va s'expliquer effectivement un peu plus en détail le taux de croissance ou la diminution de taux de croissance tel qu'évalué par le MPO.

1500 D'un autre côté, on est assez confiant des chiffres qu'on a avancés, tout simplement sur la base, c'est un calcul théorique mais on peut se baser également sur l'expérience de Betsiamites où l'effet thermique est très important, et c'est peut-être égal sinon supérieur à celui qui va avoir lieu dans la Romaine, et on y retrouve en ce moment les tacons les plus gros sur la Côte-Nord, avec un excellent taux de croissance.

1505 Alors il faut faire attention aux calculs théoriques sur les taux de croissance et sur l'activité biologique dans les rivières, alors on veut mettre à profil cette expérience-là également.

Alors il y a des cas qui existent, documentés, et la gamme de température dans laquelle les saumons évolueront dans la Romaine est tout à fait acceptable pour le saumon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Vous avez mentionné le mois de novembre pour des rencontres avec Pêches et Océans.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1515 Oui, nous avons eu effectivement l'information comme quoi il y a certains points où on nous demande d'aller plus d'avant dans notre analyse, et effectivement, nous avons des difficultés techniques à faire ce genre de structure là, effectivement. Encore faut-il s'entendre sur la portée exacte de l'impact.

1520 Alors il faut continuer à discuter, et nous avons décidé de nous engager à fond, tant au niveau de l'ingénierie que des biologistes pour trouver une solution à ce problème.

1525 Alors nous allons discuter effectivement livre ouvert sur toutes nos données, sur toutes les possibilités d'aménagement pour optimiser le projet, si effectivement il y a un gain au niveau biologique, mais on est ouvert à des discussions et on va amener l'analyse jusqu'au bout, tant en

ce qui concerne les design, les coûts, la faisabilité et les conséquences au niveau biologique. Et on s'engage à le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530

La Commission, dans ses travaux, il faut comprendre qu'il y a une commission d'examen conjoint fédérale-provinciale, ça implique que la Commission doit examiner le projet en fonction de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et non seulement en fonction de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1535

Dans cette optique-là, pour les ministères fédéraux, ce sera pas la première fois que la Commission le fait, mais ici la Commission prévoit demander officiellement leur avis aux ministères fédéraux.

1540

La discrétion de la présentation, à ces ministères, on va leur demander sur certains sujets, donc directement dans leurs compétences, bien entendu, à se prononcer formellement en regard du projet. Et ce qu'on leur laisse le choix, c'est de par exemple seulement nous déposer un genre d'avis. Bien entendu, ils peuvent, s'ils le désirent, venir présenter l'avis devant la Commission, ce serait comme sous une forme de mémoire.

1545

Alors vous comprenez que compte tenu des exigences de la loi canadienne, c'est des aspects très importants de l'évaluation environnementale, ce qui est un peu différent des approches traditionnelles qu'on peut voir avec le Bureau d'audience publique sur l'environnement.

1550

La Commission doit statuer, à la fin, avant de remettre son rapport, il faut que la Commission statue sur l'importance des impacts environnementaux compte tenu des mesures d'atténuation.

1555

Alors c'est important. La Commission, autrement dit, sur les enjeux qu'elle détermine, il faut qu'elle statue, est-ce que l'impact par exemple est important, est-ce qu'il est non important compte tenu de la mesure d'atténuation. Donc il faut que la Commission vraiment se prononce systématiquement et complètement sur ces aspects-là.

1560

Alors c'est pour vous sensibiliser à l'importance d'éléments de ce type-là qui relèvent, par exemple le saumon, c'est une ressource importante, on a aussi l'anguille qui est une espèce vulnérable.

1565

Alors nous, on aimerait être tenu au courant, la Commission aimerait être tenue au courant des discussions que vous allez avoir au mois de novembre. De toute façon, nous allons relancer Pêches et Océans à cet effet-là, nous allons formuler de façon synthétique qu'est-ce que nous attendons, leur avis sur quels éléments. Nul doute que le saumon va être dans cette demande d'avis.

1570 Bien entendu, ils peuvent avoir le temps de le faire en fonction de la deuxième partie de
l'audience publique, mais les délais sont assez courts, actuellement. Donc c'est pour ça que je
mets l'emphase sur l'importance de ce genre d'éléments là.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

1575 Oui, monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle, effectivement, ayant appris
effectivement que ces points-là étaient toujours, on demandait toujours à Hydro-Québec de
continuer son analyse plus en profondeur, puisqu'il y a eu déjà une analyse, vous avez pu voir
dans les questions et réponses les réponses d'Hydro-Québec à ces sujets-là, et MPO nous a
signifié qu'il voulait qu'on aille plus à l'avant dans l'étude de solutions, alors effectivement le
1580 processus est très avancé.

C'est la raison pour laquelle on a demandé de rencontrer les spécialistes en question
directement, pour évoluer rapidement dans le dossier et pour, justement, éviter des délais.

1585 Je voudrais mentionner également que le MDDEP, également, serait tenu au courant et
est invité à participer à ce petit atelier de travail, y compris également des spécialistes, aussi, qui
pourraient être invités, du gouvernement provincial.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Très bien, je vous remercie.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

1595 J'aurais peut-être une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Oui, allez-y.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

1605 Excusez, si vous permettez, parce que c'est plus, je sais pas si quelqu'un l'a posée
encore...

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous avons débordé un petit peu vers le saumon en partant de la pétoncle, bien entendu.

1610 **PAR M. DANIEL SCHERRER:**

Oui, c'est ça, ça a dérouté un petit peu, ça fait que je vas revenir.

1615 Ce que je voudrais vous poser comme question, c'est plus de style nature comme une requête, si vous voulez.

On a appris, par les médias et puis tout, que Fondation Rivières, etc., pour la deuxième partie du BAPE, voudrait que ça se passe ailleurs, OK.

1620 Mais officiellement, au niveau de l'Association des pêcheurs de Havre-Saint-Pierre, on sollicite, on dépose une requête à l'effet que la deuxième partie pourrait se poursuivre ici. Ça fait que j'abonde dans ce sens-là, je vous laisse ça entre les mains.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 C'est déjà acquis qu'il y a des séances de la deuxième partie qui vont se tenir ici, soyez sans crainte.

PAR M. DANIEL SCHERRER:

1630 C'est beau, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Très bien, je vous remercie.

Bien entendu, du côté de Pêches et Océans, nous allons pouvoir revenir sur d'autres sujets, comme je l'ai mentionné cet après-midi, alors il y a d'autres sujets d'intérêt aussi concernant l'habitat du poisson, il y a le saumon, l'anguille, il y a l'omble de fontaine, on pourra revenir aussi aux questions des réservoirs un peu plus tard.

1640

GUY GIASSON

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur René Desbiens.

1650 Monsieur Guy Giasson. Bonsoir monsieur.

PAR M. GUY GIASSON:

1655 Moi, c'est au sujet, j'ai un camp de chasse sur la Romaine, ce serait pour savoir quand Hydro-Québec va nous expulser de là, voir s'il va prendre en considération que ça fait cinq (5) à dix (10) ans qu'ils nuisent à nos activités de chasse et pêche, et d'accessibilité, aussi.

1660 Parce que cette année, pour aller à mon camp, ils ont fait une "trail" et ils ont fait tomber des arbres dans ma "trail". J'ai été obligé de couper ça à la hache. L'autre coup après, ils ont fait un gros trou à la dynamite dans ma "trail".

1665 Et voilà deux (2) ans, l'année passée, ils ont compensé un gars qui était à deux kilomètres (2 km) de la Romaine, qui était pas directement affecté, et puis nous autres, on était directement affecté, on avait cinq (5) hélicoptères sur la tête tout le temps, et on a rien eu. Deux (2) fois de file.

 J'ai essayé de communiquer avec eux autres, et ils veulent pas, ils veulent pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670

 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1675 Bien en fait, on pourrait peut-être demander à monsieur Giasson de spécifier, est-ce que c'est un chalet avec un bail de villégiature, est-ce que c'est un camp de chasse avec un bail, est-ce que c'est un mirador de chasse. Et puis peut-être nous préciser à quel endroit.

PAR M. GUY GIASSON:

1680

 C'est à Romaine-1, un camp de chasse.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1685

 Donc un camp de chasse avec un bail de villégiature?

PAR M. GUY GIASSON:

1690

 Oui.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

 Bien dans ce cas-là, un de nos spécialistes en propriété immobilière, monsieur Yves Croft, a probablement déjà communiqué avec vous, et si c'est pas fait, il va le faire dans les

1695 prochaines semaines. On a demandé à notre spécialiste de communiquer avec tous les propriétaires de chalet qui ont un bail de villégiature dûment enregistré au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1700 Et puis si votre camp de chasse ou votre bail est situé dans un endroit impacté par le projet, soit par la route qui passe très très près du camp, ou dans les zones qui seront inondées, ou les zones où on construira les ouvrages, notre spécialiste vous rencontrera et vous proposera un plan d'indemnisation. C'est dans nos pratiques habituelles.

PAR M. GUY GIASSON:

1705 On est directement dans la voie d'évitement, nous autres, de la Romaine, de la Romaine-1, la voie d'évitement.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1710 À quel endroit?

PAR M. GUY GIASSON:

1715 Romaine-1.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Sur le réservoir de la Romaine-1, votre camp, c'est ça.

PAR M. GUY GIASSON:

Oui.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1725 On pourrait peut-être illustrer une carte, et peut-être vous pourriez nous montrer à quel endroit est situé votre chalet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, si vous étiez capable de localiser, on va vous montrer une carte à l'écran.

1735 Également si vous pouviez, monsieur Giasson, vous approcher du micro, s'il vous plaît; les gens entendraient mieux dans la salle. Merci.

PAR M. GUY GIASSON:

1740 Nous autres, on est dans la Grande Chute, Romaine-1. Il y en a juste un camp, OK, il y en a pas deux (2).

On est là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1745

Bien en fait, ce qu'on nous dit, c'est que monsieur, notre spécialiste aurait déjà dû rencontrer tous les propriétaires de bail. S'il vous a pas déjà rencontré, on vous invite à nous laisser vos coordonnées et on va transmettre ces coordonnées-là à notre spécialiste qui prendra contact avec vous.

1750

PAR M. GUY GIASSON:

OK, parfait.

1755

J'aurais peut-être deux (2) mises au point, aussi, là.

Comme monsieur Desbiens, après-midi, il a parlé de l'éperlan mais il a oublié de parler de la fraie de l'éperlan. La fraie d'éperlan, c'est à la fin du mois de mai, avril-mai, début mai. Il en a pas parlé de ça.

1760

PAR LE PRÉSIDENT:

Du moment, oui, c'est ça, la fraie de l'éperlan, cet après-midi.

1765

Alors vous voulez avoir des précisions sur les impacts potentiels. Donc la fraie de l'éperlan, monsieur Gagnon, nous avons discuté cet après-midi de la question de l'éperlan, est-ce que le projet pourrait entraîner des modifications aux périodes de fraie de l'éperlan.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1770

Danielle Messier, s'il vous plaît.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1775

Monsieur le Président, dans la zone de l'embouchure qui sera directement touchée par les modifications, et une partie encore de l'embouchure qui pourrait être touchée par les modifications dues au projet, il y a pas de frayère à éperlan.

1780 Nous avons cherché intensément, il n'y a ni frayère à éperlan, ni frayère à omble de fontaine dans la zone de l'embouchure. Donc il y a pas d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Vous l'aviez mentionné cet après-midi, effectivement.

Donc selon Hydro-Québec, il n'existerait pas de frayère à éperlan dans le secteur de Romaine-1, en bas, à l'embouchure.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1790 À l'embouchure, donc au sud de l'embouchure.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Au sud de l'embouchure.

Dans la rivière elle-même?

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1800 L'éperlan ne peut remonter les seuils naturels; si ce sont des éperlans anadromes, ils ne peuvent remonter ni la rivière Aisley, ni la Fausse Chute, ni le rapide à Brillant. Les dénivelés sont trop élevés pour l'éperlan. C'est tout.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1805 Est-ce que le MPO est d'accord avec ça?

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

1810 Je voudrais que madame Stéphanie Rioux réponde à ce complément d'information.

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

1815 En fait, on n'est pas d'accord avec la conclusion qu'il existe pas d'aires de reproduction potentielles pour l'éperlan arc-en-ciel au niveau de l'embouchure de la rivière Romaine.

1820 Premièrement, c'est que l'échantillonnage a été effectué, selon nos estimations, l'échantillonnage a été effectué après la période de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel, autant pour ce qui est des géniteurs que pour ce qui est des larves.

Je sais pas si je dois entrer dans les détails, là, au niveau des dates, peut-être que je pourrais le faire à votre demande.

1825 Mais ce que je veux dire également, c'est que bon, bien que les rapides, comme madame le mentionnait, bien que les rapides de la rivière Aisley et de la chute de l'Auberge et de la Fausse Chute semblent infranchissables pour l'éperlan arc-en-ciel, les portions inférieures de ces rapides-là pourraient fournir les conditions propices à la fraie de l'éperlan.

1830 C'est d'ailleurs le cas de la rivière des Rapides, dans la baie de Sept-Îles, et de la rivière aux Outardes sur la Côte-Nord.

Donc nous, on croit qu'il pourrait y avoir un potentiel qui devrait être évalué davantage.

1835 Ensuite si, advenant qu'il y aurait de la fraie de l'éperlan à l'embouchure de la rivière Romaine, on s'est demandé quels pourraient être les impacts du projet au niveau de la fraie. Et puis nos conclusions sont, notre analyse est à l'effet que puisque l'éperlan possède une faible capacité natatoire, la diminution des débits à l'embouchure pourrait favoriser cette espèce-là.

1840 Sauf que la diminution des débits va également entraîner un déplacement du front salin, la salinité va pouvoir aller un peu plus loin, va pouvoir aller plus près des chutes, et puis cette salinité-là pourrait nuire à la survie des oeufs d'éperlan.

1845 Et puis une autre chose qui nous préoccupe concernant la reproduction de l'éperlan, bien, c'est la baisse considérable de l'écoulement qui va avoir lieu au niveau des trois (3) chutes mentionnées, pendant la mise en eau du réservoir Romaine-2, et la réduction importante de la durée d'écoulement au niveau de la rivière Aisley.

1850 Ça, ça nous préoccupe pour la fraie de l'éperlan, parce que ça pourrait réduire considérablement le potentiel de reproduction, advenant qu'il y a effectivement des frayères dans ces secteurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Très bien, je vous remercie.

De toute façon, comme je vous dis, tout à l'heure on pourra demander du détail sous forme d'un avis.

1860 Alors ça vous va?

PAR M. GUY GIASSON:

1865 Un point important, il y a un monsieur après-midi qui a demandé si vous allez mettre les chutes en valeur, du long de la route. Vous auriez pu répondre qu'il y en aura plus de chutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Je vous remercie.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cormier, bon, en tant que préfet de la MRC, cet après-midi nous lui avons demandé s'il voulait répondre à deux (2) questions qui avaient été posées.

1880 Alors j'inviterais monsieur Cormier à s'avancer à la table, pour répondre à ces questions qui relevaient, je vais consulter rapidement mes notes, ça concernait l'entente qui est survenue entre la MRC et Hydro-Québec, deux (2) questions d'ordre général étaient: Est-ce que le comité de négociations a pris des précautions pour bien représenter les intérêts de la MRC, des communautés locales, ce que j'avais retenu.

1885 Et ainsi que: Est-ce que le comité de négociations est satisfait de ses discussions avec Hydro-Québec.

1890 Alors je vous laisse la parole à ce sujet.

PAR M. PIERRE CORMIER:

1895 Bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir tout le monde. Je pense, pour votre bénéfice, le bénéfice des commissaires et le bénéfice des auditeurs, je vas commencer par vous expliquer la MRC de la Minganie, c'est quoi dans l'ensemble.

La MRC de la Minganie regroupe huit (8) municipalités, dont il y en a trois (3) à l'est d'Havre-Saint-Pierre, trois (3) à l'ouest d'Havre-Saint-Pierre, incluant l'île d'Anticosti.

1900 Et au niveau de la table des négociations, il y avait des représentants, un représentant qui représentait l'est, un représentant qui représentait l'ouest, plus un représentant de la municipalité du Havre, la directrice générale de la MRC, le directeur général de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, plus un élu de la municipalité d'Havre-Saint-Pierre.

1905 Et on s'est joint à ça deux (2) spécialistes, dont un fiscaliste et un avocat. Et on a négocié durant deux (2) ans.

Même si plein de choses ont été dites, qu'on avait été acheté par Hydro-Québec, c'est pas le cas. On a négocié. Une négociation, c'est une négociation.

1910 C'est sûr que dans une négociation, on se donne des objectifs, on s'était donné des objectifs, et je pense qu'il y a une chose qu'il faut se dire aussi, c'est qu'on sait que les gens du milieu veulent ce projet-là, ils ont des interrogations, il y a plein d'interrogations, on sait que c'est un projet qui est important pour l'ensemble du Québec. La Côte-Nord va y trouver son parti et notre milieu, on va y trouver notre parti nous autres aussi.

1915 Donc dans tout un contexte comme celui-là, il y a eu des bonnes négociations qui ont été faites.

1920 Et durant toutes nos négociations, on a toujours prôné l'équité entre, sur le territoire, au niveau des négociations, en fonction des Autochtones et des gens du milieu. On ose croire que l'équité sera là lorsque les négociations seront finies, parce qu'à l'heure actuelle, on sait que la communauté de Mingan est en négociation encore, c'est pas fini.

1925 Les objectifs qu'on s'était fixés, mettons qu'on les a rapprochés pas mal, très près.

Et puis surtout, ce qui est arrivé, c'est qu'on ait rentré les premiers dans la négociation, au niveau de la MRC de la Minganie. On sait qu'il y avait quatre (4) autres tables de négociations qui étaient là.

1930 Donc dans un contexte comme celui-là, on a été obligé de travailler ensemble avec Hydro-Québec, et de maintenir qu'on garderait un sceau de confidentialité au niveau de l'entente comme telle, ce qui est respecté.

1935 Et je vous dirais que dans l'ensemble, je pense qu'on a fait une très bonne négociation, et que les gens, dans l'avenir, seront à même de constater que la négociation a été très bonne.

Est-ce que ça répond sensiblement aux questions que vous avez?

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est conforme aux questions qui avaient été posées. Alors je vous remercie.

PAR M. PIERRE CORMIER:

1945 Merci bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Alors il est neuf heures (9 h), nous allons faire une petite pause de quinze (15) minutes,
nous allons reprendre à neuf heures quinze (9 h 15).

1955 SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
RENÉ DESBIENS

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si vous voulez prendre place, nous allons recommencer.

1965

Alors à ce sujet, je vais inviter notre prochain participant, monsieur René Desbiens, à s'avancer à la table.

Alors monsieur Desbiens, avant de vous laisser la parole pour les questions, nous avons une petite question que nous avons reçue par courriel, que nous allons poser à Hydro-Québec.

1970

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Alors monsieur Gagnon, la question vient de monsieur Jean-Guy Cormier, ça concerne la question des camps qui seront inondés. Alors je vous fais la lecture de la question:

1975

"Propriétaire d'un camp de villégiature dans le canton de Puyjalon, sur le bord d'un lac innommé – et monsieur Cormier cite les coordonnées du site – donc coordonnées U.T.M. nord 93200, est 79800, feuillet 12, 106-bail numéro 77378."

1980

Alors la question, c'est: J'aimerais savoir si mon camp va se trouver dans la zone inondable du bassin de Romaine-1, et sinon, quel sera l'emplacement et la distance entre mon camp et la route d'accès qui reliera les centrales hydroélectriques de Romaine-1 et Romaine-2, le tout selon les études d'Hydro-Québec. Merci, Jean-Guy Cormier.

1985

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Louise Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1990

J'aimerais rassurer monsieur Cormier, on a été en mesure de localiser le bail qui est à la hauteur du PK 67. Il est en rive ouest de la Romaine, donc il est bien à l'extérieur du périmètre qui est ennoyé.

1995

Et il est localisé à deux point cinq kilomètres (2,5 km) environ de la route qui relie les quatre (4) aménagements.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2000

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Émond.

2005 Monsieur Desbiens, alors votre question.

PAR M. RENÉ DESBIENS:

2010 Oui bonjour. Moi, c'est pour la génétique du saumon de la rivière Romaine.

Comme tout le monde le sait, la rivière Romaine, c'est pas une grosse rivière à saumon, mais elle est reconnue pour la grosseur de ses saumons. Et depuis longtemps, partout, et c'est un fait.

2015 Comme aussi, comme l'éperlan arc-en-ciel de la baie de la rivière Romaine est plus gros aussi que celui que tu peux pêcher à Natashquan ou à Sept-Îles.

2020 Et du même fait, je veux savoir s'il va y avoir un moyen de protection, vu que les alevins de saumon vont grossir beaucoup moins vite dû au réchauffement, au refroidissement pendant l'été, pardon, et si les alevins sont plus petits en sortant à la mer, le saumon va être forcément plus petit quand ils vont remonter dans la rivière, et je veux savoir si c'est possible, s'il y aurait moyen de protéger la génétique des saumons de la rivière Romaine, pour qu'ils demeurent toujours à leur grosseur.

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais acheminer la question du côté d'Hydro-Québec. Bien entendu, tout à l'heure, il a été question de certains aspects liés à l'éperlan ainsi qu'au saumon, alors peut-être à ce moment-là concentrer la réponse sur les particularités du saumon de la rivière Romaine.

2030 Monsieur Kemp, s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN KEMP:

2035 En fait, sur les éléments que monsieur a soulignés, je pense le premier élément, c'est comment conserver ou comment protéger la croissance des alevins de saumon et les juvéniles de saumon, et ce que je mentionnais tout à l'heure, c'est que dû au refroidissement de la rivière, le MPO est d'avis qu'il faut trouver une solution pour essayer de rétablir le plus possible ou essayer d'atténuer les effets du régime thermique sur particulièrement les jeunes stades de saumon.

2040 Donc c'est ce qu'on a exposé tout à l'heure, qu'il y aura, en collaboration avec le promoteur, de tenter de trouver des solutions techniques qui peuvent faire en sorte que la

2045 température sera pas modifiée, de la même façon qu'elle a été présentée dans le graphique hier.
Ça, c'est pour la partie peut-être régime thermique.

2050 Pour la partie génétique du saumon, disons de notre côté, on n'a pas nécessairement, étant donné que Pêches et Océans fait une évaluation des impacts du projet sur l'habitat du saumon, on s'est pas nécessairement attardé à ce point-là.

Je pense que le promoteur pourrait donner des éléments d'information, parce qu'il y a eu une étude de la génétique du saumon de la rivière qui a été faite.

2055 Et disons, avec toutes les mesures d'atténuation qui seront mises en place sur la rivière, en fait la génétique du saumon devrait pas être modifiée. Mais comme je disais, c'est pas une analyse que le MPO a faite dans le détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Gagnon, avez-vous quelque chose à ajouter sur ce point.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2065 Oui, on aimerait ajouter qu'on a fait effectivement une étude sur la génétique du saumon, et je vais laisser monsieur Bérubé répondre à la question.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

2070 Oui monsieur le Président. Effectivement, on a fait une caractérisation génétique du saumon de la rivière Romaine et de la rivière Puyjalon, la problématique étant, étant donné que le saumon, évidemment, dans les premiers kilomètres, les dix (10) premiers kilomètres de la rivière Romaine emprunte la même voie pour aller soit dans la Puyjalon ou dans la Romaine plus
2075 en amont, était de savoir est-ce que c'est une seule population génétiquement indifférenciée ou est-ce qu'effectivement, les saumons par exemple de la Puyjalon avaient tendance à toujours revenir au même site et se reproduire entre eux.

2080 Et effectivement, les saumons de la Puyjalon et de la Romaine sont génétiquement différents, ils démontrent suffisamment de différences génétiques pour qu'on considère que c'est deux (2) populations différentes. C'est une étude qui a été faite par l'Université Laval, le spécialiste le plus reconnu dans le domaine, monsieur Bernatchez.

2085 Et ça, nous, évidemment dans un contexte d'évaluation environnementale, ça rajoute un élément, c'est-à-dire que le projet, évidemment, n'affectant pas la rivière Puyjalon mais la rivière Romaine, on doit concentrer nos efforts sur la population de la rivière Romaine. Et on peut pas,

par exemple, considérer que l'amélioration du saumon de la Puyjalon viendrait compenser par exemple pour les impacts potentiels dans la Romaine.

2090 Donc il s'agit à ce moment-là de les évaluer distinctement, et de considérer les effets sur la population de poissons de la Romaine, de saumon de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Très bien.

 Monsieur Desbiens a mentionné également l'éperlan, est-ce que des études semblables ont été faites pour l'éperlan.

2100 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Très bien.

 Oui, monsieur Desbiens.

2110 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

 Bien, c'est ça. Moi, ma crainte, c'est que les saumons, en étant plus petits en sortant à la mer reviennent et soient plus petits aussi, quand ils vont remonter pour la fraie.

2115 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

 Je peux répondre à cette question-là, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 Oui, allez-y.

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

2125 Pour ce qui est de la diminution de croissance, que nous on évalue à cinq (5 %) à six pour cent (6 %), on considère que ce qui peut arriver, actuellement le saumon descend en mer en majorité à l'âge 2+, c'est-à-dire deux (2) ans passés en rivière, il est possible qu'avec une croissance un petit peu plus lente, qu'il y ait plus une proportion de 3+ qui descendent, qu'ils attendent autrement dit trois (3) ans avant de descendre à la mer.

2130 Et on ne prévoit pas nécessairement que les saumons vont nécessairement être plus petits rendus à la mer, et qu'ils vont revenir plus petits aussi.

Et toute la question de la survie en mer, évidemment c'est un peu une boîte noire dans le cadre des études de saumon. Alors là-dessus, il y a pour nous des possibilités d'études, aussi, 2135 sur la survie en mer, qu'on a discuté récemment avec un spécialiste indépendant aussi, avec qui on pourrait, effectivement qui nous a mentionné qu'on pouvait faire des études de suivi sur la survie en mer, et ça fait partie également des choses qu'on pourrait faire dans le cadre du programme saumon.

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Donc vous estimez que le saumon qui reviendrait serait de la même taille ou de taille similaire à ceux qui reviennent actuellement, c'est ça qu'on doit comprendre.

2145 **PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:**

En ce moment, le genre d'impact dont parle monsieur n'est pas un impact envisagé dans le cadre du projet Romaine. C'est pas quelque chose qu'on observe.

2150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous soutenez que les saumons seraient de la même grosseur. Très bien.

Monsieur Desbiens.

2155

PAR M. RENÉ DESBIENS:

Oui, c'est parce qu'on a le privilège d'avoir les plus gros saumons en Amérique du Nord, dans la rivière Romaine, il faudrait pas non plus perdre cette génétique-là et qu'on revienne avec des saumons de plus en plus petits de montaison en montaison. 2160

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Monsieur Desbiens, j'aimerais juste mentionner que la grosseur des saumons de la rivière Romaine, ce qui est mentionné ici, pour nous, on n'a pas du tout cette donnée-là que les saumons de la Romaine sont les plus gros de la Côte-Nord ou en Amérique du Nord. Ce n'est pas quelque chose qui a été du tout considéré et on ne constate pas ça. 2165

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Très bien.

Alors monsieur Desbiens, bien entendu vous pourrez nous en reparler dans un mémoire.

2175 **PAR M. RENÉ DESBIENS:**

Je vous remercie beaucoup.

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

2185

RÉAL JOMPHE

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Réal Jomphe. Bonsoir monsieur.

2190

PAR M. RÉAL JOMPHE:

2195

Bonsoir monsieur le Président. Ma question est au niveau des différents transports pour un petit peu atténuer les impacts du transport, surtout du transport lourd de la 138. On a parlé tantôt de l'impact du bruit et de la circulation.

2200

Est-ce que pour diminuer l'impact de conserver notre seule route qu'on a, vous avez prévu, exemple on sait qu'il va y avoir du bois à transporter, on sait qu'il va y avoir beaucoup de monde, exemple, qui vont s'en aller dans leur famille après tant de semaines, est-ce qu'il y a d'autres moyens de transport que vous avez prévus pour minimiser l'impact sur la 138.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2210

Dans l'analyse des scénarios d'accès pour le projet du complexe de la Romaine, on a regardé différents scénarios de transport. Il y a les scénarios par chemin de fer qui ont été évalués, il y a un chemin de fer qui part de la région et qui monte vers Schefferville, donc on aurait pu, à partir de cet embranchement-là, construire une route pour accéder à Romaine-4. Donc c'est un scénario qui a été évalué.

2215 Les aspects aussi de transport maritime, comme je le mentionnais cet après-midi, ont été évalués pour le transport par exemple de différents matériaux, transport du bois ou transport de pièces particulières.

2220 Mais les résultats des analyses qu'on a faites demeurent que c'est le scénario par voie routière qui est privilégié pour le transport des employés et du matériel, sauf exception, comme je mentionnais, de quelques pièces d'équipement lourd qui pourraient être amenées par bateau et débarquées soit au port ou sur une plage à proximité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Monsieur Jomphe.

PAR M. RÉAL JOMPHE:

2230 Je vois que ça va un petit peu ôter de notre survie de port et notre survie d'aéroport, en faisant ces transports-là.

Et est-ce que je peux poser une autre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Oui, oui, allez-y.

PAR M. RÉAL JOMPHE:

2240 C'est peut-être un petit peu une remarque, vous me direz si c'est correct ou pas, je me corrigerai.

2245 On parle beaucoup d'espèces en voie de disparition, et puis il y a beaucoup de mesures qui sont données d'atténuation, exemple pour le saumon, pour telle affaire et telle affaire, mais au niveau humain, l'homme est un animal raisonnable, au niveau humain, comme mesures d'atténuation, je pense qu'on est un petit peu, nous les Acadiens, on a essayé de nous faire disparaître de l'Acadie, et après ça on a été obligé de partir des Îles-de-la-Madeleine pour s'en venir ici, c'est encore une autre disparition.

2250 Là on sait qu'il y a beaucoup de communautés, autour de nous autres, qui sont actuellement en voie de disparition, et je m'explique, comme nos enfants vont étudier en ville et puis après ça, bien, vu qu'ils ont pas d'ouvrage ici, bien, ils restent là, ils s'en reviennent pas.

2255 Est-ce que vous pensez que – hier, j'ai compris que vous aviez pas de plan B si la Romaine ne se faisait pas, mais je pense que nous autres, le plan B si la Romaine ne se fait pas,

à mon avis, c'est qu'on va être en voie de disparition, ça veut dire que beaucoup de villages vont se vider, un petit peu partout.

2260 En tout cas, c'est mon commentaire que je fais. Je pense que la nature humaine, elle est importante aussi dans ces choses-là.

2265 Ça fait qu'on est toujours sur le saumon en voie de disparition, les espèces en voie de disparition. Même on propose des mesures pour augmenter ces choses-là, et en tout cas, le point B, c'est que plusieurs communautés vont être en voie de disparition.

Et on sait qu'à Murdochville, ils recherchent des industries et ces choses-là pour les attirer, alors...

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Nous prenons note de cela. Monsieur Jomphe, vous êtes bien entendu invité à nous présenter un mémoire en deuxième partie, alors vous serez le bienvenu, on pourra discuter de ces points-là, échanger sur ces points-là en seconde partie.

2275 Par contre actuellement, en première partie de l'audience, le but est de poser des questions complémentaires. Mais ça va nous faire plaisir de vous avoir avec nous en deuxième partie pour en parler.

PAR M. RÉAL JOMPHE:

2280 Je vous remercie de m'avoir écouté, et il est déjà écrit pas mal!

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Très bien, je vous remercie. Bonne soirée.

DENIS McCREADY

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais inviter monsieur Denis McCreedy, des Productions Rapide-Blanc.

2295 **PAR M. DENIS McCREADY:**

Non, je suis ici à titre de citoyen.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300

C'est pas ce qu'on m'avait indiqué ici. Donc à titre de citoyen.

PAR M. DENIS McCREADY:

2305

Ma question porte sur les gaz à effet de serre. Je veux savoir c'est quoi les mesures d'atténuation des gaz à effet de serre, ce qu'on appelle en anglais, communément les "carbon offset", qu'Hydro-Québec compte prendre pour compenser les gaz à effet de serre émis lors de la construction et de l'opération du complexe hydroélectrique la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Très bien.

Monsieur Gagnon.

2315

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Le projet du complexe de la Romaine, par sa construction et, bon, son exploitation, va générer différents gaz à effet de serre, mais ce qu'il est important de signaler, c'est que lors de l'exploitation de ce complexe-là, donc la vente de l'énergie et de la puissance produite par un complexe hydroélectrique, donc on parlait beaucoup d'exportation ce matin, donc quand on vend cette énergie-là sur les marchés étrangers, on déplace des productions d'électricité produite par des turbines à gaz, des centrales au charbon.

2320

2325

Et justement, pour signaler l'importance du parc d'équipements d'Hydro-Québec dans le déplacement de gaz à effet de serre, juste entre 2001 et 2007, par nos exportations, c'est trente-sept millions de tonnes (37 M t) de CO₂ évitées sur les marchés par la production d'énergie fossile aux États-Unis.

2330

Donc il y a pas de mesures d'atténuation particulières, mais la présence de ce complexe-là, son exploitation, c'est en soi une très bonne chose pour le développement énergétique du nord-est américain et dans la lutte aux changements climatiques.

PAR M. DENIS McCREADY:

2335

Donc si je comprends bien, monsieur, la réponse à la question, c'est qu'il n'y a pas de mesures d'atténuation. Donc le projet de la Romaine n'est pas neutre au niveau des émissions de carbone.

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

2345 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

La façon de calculer les émissions de gaz à effet de serre dont on a présenté dans l'étude d'impact, on a tenu compte des émissions de CO₂ qui seront produites par les véhicules routiers, les véhicules lourds durant toute la construction du complexe.

2350 On a aussi tenu compte des émissions brutes qui seront émises par le réservoir, donc ce qu'on a présenté dans l'étude d'impact.

2355 Et puis la façon de calculer ça, on le calcule sur une base de cent (100) ans. Donc on utilise les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques qui recommande, lorsqu'on fait des études sur les gaz à effet de serre, de prendre une période de cent (100) ans, pour pouvoir intégrer différents processus naturels qui sont sur des très grandes périodes.

2360 Donc quand on ramène ça sur une base de cent (100) ans, construction et exploitation du complexe Romaine, donc c'est quatre mille tonnes (4000 t) de CO₂ par térawattheure produit. Donc c'est de cent (100) à deux cent cinquante (250) fois moins que si on utilisait des filières fossiles, gaz naturel ou charbon.

2365 Et comme on tient compte des émissions brutes, c'est-à-dire que dans le calcul, on tient pas compte des émissions nettes, c'est-à-dire que le milieu naturel, les plans d'eau, les lacs et les forêts qu'on envoie dégagent des gaz à effet de serre. Bon, parfois la forêt qui pousse en absorbe, mais une forêt qui brûle, une forêt qui est attaquée par des épidémies d'insectes, les chablis, émettent des gaz à effet de serre.

2370 Donc on a un programme d'étude très vaste, sur plusieurs années, qui se déroule à la Baie-James, justement où on a mesuré les émissions de gaz à effet de serre dans différentes tourbières, différents lacs, différentes forêts, avant la mise en eau de Eastmain-1, on a placé des stations très précises de mesures du méthane, du CO₂, pour pouvoir mesurer les émissions ensuite du complexe Eastmain-1.

2375 Donc avec ces recherches-là, on va être en mesure de bien mesurer, là, les différences entre les émissions naturelles et les émissions suite à un réservoir qui est mis en eau.

2380 Donc nous, nos conclusions, c'est que les émissions de gaz à effet de serre du complexe la Romaine ne seront pas plus grandes que celles d'un milieu naturel, parce qu'après quatre (4) ans, les niveaux de méthane émis par les réservoirs reviennent aux conditions naturelles, et

après environ une dizaine d'années, on revient à des émissions de CO₂ qui sont équivalentes à celles des milieux naturels.

2385 Donc on considère que sur une longue période, le bilan de gaz à effet de serre du projet est excellent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Excusez-moi, monsieur McCready.

 Pour revenir sur la question de la construction, tout à l'heure, monsieur Gagnon, vous avez dit que vous aviez fait des estimés, pour la période de construction, notamment sur la machinerie.

2395 On a vu, dans les échanges, des questions posées par le ministère, c'est revenu à quelques reprises, pour obtenir des précisions sur certains des aspects par exemple liés à la construction, qu'est-ce que ça pouvait représenter, approximativement, comme total d'émissions en tenant compte de la machinerie ou l'acquisition de matériaux de construction, par exemple
2400 comme l'acier ou le béton.

 Est-ce que vous avez procédé de façon plus détaillée que ce qu'on a vu jusqu'à maintenant dans l'étude d'impact, concernant les émissions en période de construction.

2405 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

 Louise Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2410 Monsieur le Président, dans les réponses qui ont été transmises aux questions du ministère de l'Environnement et Développement durable, on a livré la réponse sous la forme des quatre-vingt-cinq mille tonnes (85 000 t) de CO₂ émises.

2415 Cependant, il y a derrière ça, bien évidemment, tout un calcul, il y a un détail de nombre de véhicules qui sont utilisés tant pour la construction, le transport hélicopté et aussi, bien sûr, sur des scénarios de consommation de carburant.

 Donc ces informations-là existent et sont disponibles.

2420

PAR LE PRÉSIDENT:

 Bon, vous parlez de détails de calculs, mais lorsque vous avez estimé les émissions en construction, quels sont les éléments que vous avez considérés?

2425 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

On a bien sûr considéré les équipements diesel, tous les équipements qui consomment de l'essence, le parc de véhicules Hydro-Québec et celui du personnel.

2430 Je vous mentionnais tout à l'heure la consommation lors de survol hélicopté. Et on a aussi une liste d'équipements types, de machinerie, en fonction des différents aménagements, donc pour les quatre (4) aménagements, en fonction des heures d'utilisation et des litres de carburant consommés.

2435 Tout le détail qui est disponible et qui est ventilé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Et ça donnerait, au total pour le chantier, ça donnerait combien d'émissions, au total, pour les quatre (4) centrales?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2445 Eh bien, dans la réponse qui avait été transmise au ministère de l'Environnement, c'est bien quatre-vingt-cinq mille tonnes (85 000 t) de CO₂.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Au total.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Pour les dix (10), en fait les onze (11) années du projet.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, ça tenait compte donc des génératrices, des véhicules, c'est ça que vous nous dites.

2460 Mais pas nécessairement, donc pas par exemple les émissions de gaz à effet de serre pour la production de ciment, par exemple.

C'est ça, qu'il faut faire la distinction.

2465 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

En fait, on va vérifier à savoir si on a inclus la production de ciment.

2470 Mais j'aimerais présenter, si vous permettez, puisque votre question aborde un peu le cycle de vie des projets, quand vous abordez l'aspect fabrication d'acier et de béton, peut-être une figure sur les émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité, dépendamment des filières. C'est juste une figure, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Si c'est une figure, on va y aller.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2480 Quand on veut comparer les différentes filières de production énergétique en termes de CO₂, de gaz carboniques qui sont émis, en fait par gigawattheure produit, donc ce qu'on voit ici, c'est le nombre de tonnes de CO₂ émis par gigawattheure produit. Donc un gigawattheure, c'est un milliard (1 G) de kilowattheures.

2485 On voit ici, en bas, différents types de production d'énergie électrique. Donc pour calculer le cycle de vie, ce qu'on fait, et c'est différentes études qui ont été faites, on mesure tous les dégagements de CO₂ qui sont produits pour construire, fabriquer, transporter, exploiter, donc fabrication d'acier, construction de béton, fabrication par exemple des pales éoliennes, fabrication des panneaux solaires, donc par des calculs, on est à même de mesurer combien de CO₂ sont dégagés par unité de production d'énergie.

2490 Donc quand on compare les différentes filières, quand on regarde le gaz naturel, le charbon, et le charbon avec captage du carbone, on a des émissions qui dépassent deux cent cinquante (250 t), quatre cents (400 t) et presque mille tonnes (1000 t) de CO₂ par gigawattheure produit.

2495 L'énergie nucléaire, bon, c'est celle qui est la plus basse. Mais quand on compare différentes filières dites vertes, durables, donc l'éolien avec un facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %), c'est à neuf (9 t).

2500 Un projet hydroélectrique comme la Romaine, c'est dix (10 t), donc ça se compare très bien avec des filières comme l'éolien.

2505 Et le solaire, photovoltaïque, est à trente-huit (38 t), est relativement élevé par rapport aux autres, c'est surtout dû à la fabrication puis à la transformation de la silice qui est nécessaire pour faire des panneaux photovoltaïques.

2510 Donc nous, quand on construit, donc au Québec, on a un parc de production hydroélectrique, donc quand on compare aux autres filières, on se rend compte rapidement que c'est très avantageux au niveau de l'émission des gaz à effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur McCready. Un complémentaire, et ensuite de ça, nous allons aller avec madame Paul.

2515

PAR M. DENIS McCREADY:

La mesure des gaz à effet de serre, est-ce qu'elle prend en compte, est-ce qu'elle commence à partir du début des travaux d'Hydro-Québec il y a plusieurs années sur le site, ou seulement à partir du premier jour de construction.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre quatre-vingt-cinq mille tonnes (85 000 t).

2525

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Le calcul qui a été fait en réponse aux questions du ministère de l'Environnement, c'est à partir du début des travaux, en 2009.

2530

PAR LE PRÉSIDENT:

Au début des travaux de construction.

2535

PAR M. DENIS McCREADY:

Donc présentement, il y a pas de mesures des gaz à effet de serre émis par les travaux d'Hydro-Québec sur le terrain.

2540

Je vous pose la question parce que mon équipe de tournage, cet été, avait de la difficulté à faire des prises de son parfois, à cause du trafic d'hélicoptères, et je me demandais juste si ces volumes-là avaient été mesurés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Madame Émond.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2550

La réponse est non, on n'en a pas tenu compte pour la partie des études.

Mais j'aimerais signaler que dans la production, l'émission des gaz à effet de serre par le complexe la Romaine, les activités de construction compte pour environ un peu moins de cinq pour cent (5 %) de tout le total des émissions qui seront produites.

2555

Donc la contribution des hélicoptères pour les études techniques et environnementales est très très faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560

C'est la réponse.

PAR M. DENIS McCREADY:

2565

Juste une précision. Monsieur Gagnon mentionnait que la production d'hydroélectricité réduisait les émissions de gaz à effet de serre dans les marchés d'exportation.

Est-ce qu'Hydro-Québec reconnaît que l'augmentation de ces exportations ne diminue pas les gaz à effet de serre dans ces marchés, mais plutôt ralentit le rythme de progression des gaz à effet de serre dans ces mêmes marchés, compte tenu des restrictions qui ont été décidées en groupe par les états américains, par exemple.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

2575

Monsieur Gagnon.

Vous parlez surtout de la Nouvelle-Angleterre?

PAR M. DENIS McCREADY:

2580

Oui, par exemple; les états du nord, ils ont signé des ententes ensemble.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

L'achat par les états de la Nouvelle-Angleterre d'une électricité qui émet peu d'émissions de gaz à effet de serre, là, ralentit la construction de nouvelles centrales au gaz naturel et au charbon.

2590

Donc nous, on considère que c'est un effet positif des exportations, cet effet-là de ralentissement du développement de filières aux fossiles aux États-Unis.

2595 **PAR M. DENIS McCREADY:**

Et ce, même en l'absence de plafond de développement dans ces mêmes états? Parce qu'il y a pas présentement de plafond au niveau du développement énergétique, là.

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De plafond de production ou de consommation?

2605 **PAR M. DENIS McCREADY:**

Oui, par exemple. Parce qu'on n'est pas en mesure de prévoir, à moins que vous ayez des informations qui disent que ces états-là vont acheter de plus en plus d'hydroélectricité et de moins en moins d'électricité qui produit des gaz fossiles.

2610 Je sais pas si vous comprenez la logique de ma question. C'est en quoi on est en mesure de prévoir que cette tendance-là va se maintenir, si on sait pas exactement quel va être le type de production d'électricité chez les voisins.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Actuellement, les engagements par exemple de la Nouvelle-Angleterre, on sait que les états de la Nouvelle-Angleterre se sont réunis pour des engagements en matière de gestion ou de cibles d'émissions, ou de crédits d'émissions ou de pénalités de production, récemment. J'en connais pas les détails.

2620

Est-ce que vous êtes capable de nous apporter des informations concernant, c'est quoi les engagements qui ont été pris en Nouvelle-Angleterre récemment, concernant les émissions de gaz à effet de serre, les producteurs d'électricité. On va se concentrer sur cet aspect.

2625 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Hydro-Québec reste à l'affût des développements considérant les dossiers de gaz à effet de serre et de Bourse du carbone dans les différents marchés limitrophes.

2630 Par contre là, j'ai pas l'information particulière avec moi sur les engagements qui ont été pris dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635

Parce qu'il semble, bon, Hydro-Québec semble vouloir jouer fortement cette carte-là. Dans l'étude d'impact, ça a été mentionné à quelques reprises, qu'Hydro-Québec espérait

éventuellement obtenir des crédits monétaires pour de la vente d'énergie à faible émission de gaz à effet de serre.

2640 Ce que j'en comprends, c'est en fonction d'une cible d'intensité, et si nous sommes en dessous de cette cible-là, on a droit à des crédits, si on est au-dessus, on paie une pénalité. Il y avait une mention de cela dans l'étude d'impact d'Hydro-Québec.

2645 Mais à l'heure actuelle, qu'est-ce qu'on peut en dire de cet objectif-là, éventuellement.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Donc en fait, on pourrait distinguer deux (2) choses.

2650 Sur le marché de l'énergie, du côté américain, il faut distinguer la différence entre un marché d'électricité et puis le marché des crédits de carbone. Donc Hydro-Québec peut, sur le marché nord-américain, exporter son hydroélectricité, parce qu'elle est considérée non émettrice de gaz à effet de serre par Regional Green House Initiative, qui regroupe différents états nord-américains.

2655 Mais quand on vend et exporte de l'électricité qui est considérée sans émission dans ce portefeuille d'acheteurs, on ne reçoit pas de crédit d'émission pour nos exportations.

2660 Par contre, ce que je pourrais ajouter, c'est que bon, il y a vingt-sept (27) états américains qui ont adopté un "renewable portfolio standard", donc qui fixe un pourcentage d'énergie renouvelable et émergente qui doit être atteint pour un horizon de 2013-2015.

2665 Donc ces compagnies-là peuvent s'échanger, là, des crédits d'émission de carbone renouvelable. Donc ça favorise les compagnies à transformer leurs unités de production fossile vers des unités de production renouvelable ou des technologies émergentes, comme la biomasse par exemple.

2670 Donc nous, Hydro-Québec, comme on regarde ce qui se passe dans ces marchés-là, le Québec va prochainement ou fait déjà partie du Western Climate Initiative qui est en développement au niveau des échanges de crédits et des taxes sur le carbone.

2675 Ce que je peux dire, c'est qu'Hydro-Québec Production vend parfois des crédits de "renewable energy credit" à travers certains contrats d'approvisionnement, avec des compagnies américaines. Donc on a des unités, à Hydro-Québec, qui sont au fil de l'eau, donc des petites centrales, donc on est en mesure, monsieur Brosseau en parlait ce matin, la vente de crédits de carbone fait aussi partie des activités du plancher de courtage.

Donc Hydro-Québec est un joueur de plus en plus important dans ce marché-là.

2680 **PAR M. DENIS McCREADY:**

Et est-ce que les crédits de carbone qui seraient gagnés par des projets comme la Romaine sont reversés pour diminuer les coûts du projet.

2685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

2690 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

L'état d'avancement de ces dossiers-là, concernant toutes les initiatives de Bourse du carbone, sont en développement au Québec et sont en développement aussi au Canada.

Donc on attend des réglementations et des lois pour pouvoir...

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvoir aller sur le marché.

2700 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

C'est ça, avant de pouvoir entrer sur le marché, et on attend de voir comment seront les règles du jeu.

2705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que j'aimerais savoir, tout à l'heure le tableau que vous avez montré, les sources des données que vous avez montrées, est-ce qu'on pourrait les avoir? Parce que je les ai pas vues apparaître en bas du tableau.

2710

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, on pourrait vous les fournir. C'est extrait d'un document produit par Hydro-Québec sur les comparaisons des filières. Donc on pourra vous remettre le document complet, avec les références.

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

En même temps pour voir sur quelle méthodologie d'analyse de cycle de vie l'analyse est basée, il y a différents types de méthodologie.

2720

Des fois, on a pu voir que dans certains cas, on a évalué une simple ampoule à incandescence, on parlait de trois (3000) ou quatre mille (4000) points de vérification, pour arriver à une analyse de cycle de vie.

2725

Alors c'est pour ça, là, on aurait affaire à des analyses de projets entiers, donc c'est pour ça que j'aimerais voir quelle est l'approche pour arriver à ces facteurs d'émission là.

Pour ce qui est, une petite précision, le Western Climate Initiative, c'est un regroupement canadien, ça?

2730

PAR M. BENOÎT GAGNON:

En fait, c'est un regroupement de différentes provinces canadiennes, Québec, l'Ontario, les provinces de l'Ouest et les états de l'Ouest américain.

2735

Mais étant donné que c'est une initiative à laquelle participe le gouvernement du Québec, peut-être que les spécialistes du gouvernement pourraient...

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que je voulais passer, ensuite de ça, à madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2745

Oui, monsieur le Président. J'aimerais revenir un tout petit peu en arrière dans la discussion qu'on vient d'avoir sur l'évaluation des émissions de carbone en phase construction.

Effectivement, on avait posé une question là-dessus, et puis pour nous c'est un peu une première parce qu'en général, pour les projets de centrales, on focusse plutôt sur les émissions qui sortent des réservoirs.

2750

Hydro-Québec a donc fait une évaluation qui demeure un estimé, et pour nous, l'autre partie de la réponse est peut-être plus intéressante que l'estimé qui a été fait, c'est-à-dire qu'Hydro s'est engagé à faire un suivi de ses activités de construction au niveau des émissions de carbone.

2755

Donc on va avoir les réelles émissions, et non pas uniquement un estimé, et ce durant toute la durée de la construction.

2760

Maintenant, pour ce qui est du Western Climate Initiative, effectivement, le gouvernement du Québec a signé un protocole et a adhéré à cette initiative-là qui regroupe, comme monsieur Gagnon le dit, certaines provinces canadiennes et les états de l'Ouest américain, dont la Californie, l'Oregon, l'Idaho, ce genre d'états.

2765 Et je crois qu'il y aura un congrès, à la fin de cette année, pour justement discuter
plafonnement et échanges d'émissions de GES. Et l'horizon fixé, c'est 2010.

2770 Tout à l'heure, monsieur Gagnon a également fait mention du Regional Green House
Initiative. Le Québec, c'est une initiative qui regroupe dix (10) états du nord-est américain, le
Québec est observateur dans ce forum, on n'est pas participant. Mais c'est également un endroit
où une Bourse du carbone vient d'être instaurée depuis le 25 septembre 2008. Donc c'est tout
récent, et ça, c'est dans le domaine de la production électrique.

2775 Mais encore là, les mécanismes d'échanges, de mise en place et tout ça, ça reste à être
établi.

2780 Donc dans les prochaines années, c'est un domaine qui va se développer beaucoup,
parce qu'on sent une volonté de différents gouvernements de s'impliquer et de travailler en
commun.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2785 Une autre question, monsieur McCready?

PAR M. DENIS McCREADY:

J'en ai plusieurs, mais c'est à vous de déterminer si c'est préférable que je revienne ou...

2790

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous en laisser une autre, pour pouvoir passer à monsieur Boisclair qui est la
personne suivante.

2795

PAR M. DENIS McCREADY:

2800 En préambule en fait à ma question, si je me trompe pas, il y a pas en ce moment de
contrat d'achat de signé pour l'énergie qui va être produite par la Romaine. Est-ce que je me
trompe?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

2805

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Non, il y a pas de contrat d'énergie signé.

2810 Comme l'expliquait monsieur Brosseau cet après-midi, le plancher de courtage travaille dans un domaine de marchés, de concurrence des marchés.

PAR M. DENIS McCREADY:

2815 Donc ma question est la suivante: Compte tenu de l'échéancier de la mise en chantier des barrages, qui est échelonné, les quatre (4) barrages sont pas débutés au même moment, s'il y avait un changement de la demande d'énergie d'ici le début de la construction des derniers barrages, ou si le gouvernement du Québec faisait une demande d'orienter la production d'énergie, est-ce que c'est possible d'envisager qu'il y ait l'abandon de la construction d'un ou
2820 plusieurs des quatre (4) barrages.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

2825

PAR M. BENOÎT GAGNON:

La réponse est non. Le complexe la Romaine comprend quatre (4) barrages et quatre (4) centrales qui seront construites.

2830

PAR M. DENIS McCREADY:

Et par le passé, il y a jamais eu d'abandon de barrages en cours de projet, par exemple entre l'évaluation et la construction finale?

2835

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

2840

PAR M. DENIS McCREADY:

Dans le fond, ce serait un précédent si ça arrivait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Des projets qui étaient donc autorisés, c'est ça votre question?

PAR M. DENIS McCREADY:

2850 Mais qui ont pas été construits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Un projet qui a eu l'autorisation mais qui a finalement pas été construit.

Est-ce qu'il y en a eu, à date?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2860 Oui, il y en a eu un, Eastmain-1, qui avait été autorisé dans les années quatre-vingt, et Hydro-Québec a décidé, pour différentes raisons, de retarder sa construction. Et on l'a mis en service en 2005.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 OK, il a été retardé mais finalement mis en service. Donc il y aurait pas de précédent.

Ça vous va, monsieur McCready?

2870 **PAR M. DENIS McCREADY:**

Oui, je reviendrai.

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 Alors je vous remercie.

2880 _____
NICOLAS BOISCLAIR

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Je vais maintenant inviter monsieur Nicolas Boisclair. Bonsoir monsieur.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Bonsoir monsieur le Président. Donc oui, mon nom est Nicolas Boisclair.

2890 J'ai eu le plaisir, cet été, de naviguer la rivière Romaine de la source à l'embouchure, dans une expédition qui a duré quarante-six (46) jours donc cet été.

Je voudrais commencer par une petite question de procédure, donc par rapport à cette expédition que j'ai faite, avec d'autres personnes bien sûr. Je produis actuellement un documentaire pour les films du Rapide-Blanc, nous avons la permission de filmer la première soirée des audiences hier. Cependant, à compter d'aujourd'hui, cela ne nous est plus permis car, et je cite la lettre du BAPE:

2900 "La présence continue d'une caméra qui n'appartient pas à une entreprise de presse présente un risque susceptible de créer une pression indue sur la liberté d'expression, pouvant inhiber ou freiner les témoignages des gens présents."

Alors je voudrais vous répéter que nous proposons même de ne filmer que mes questions et les réponses du promoteur, Hydro-Québec Production, et de ne rien filmer d'autre ni personne, afin de vous rassurer que nous n'allons pas gêner la participation du public par l'intimidante caméra.

En somme, elle serait éteinte pendant les questions des autres intervenants, pendant qu'ils seraient au micro.

2910 Alors monsieur le Président, pourrions-nous, pour le bénéfice du public, via notre documentaire, avoir la possibilité, dans les prochains jours, de filmer et mes questions et les réponses du promoteur.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais recommencer ce que j'avais déjà dit. Le principe premier, c'est le moins de caméras possible. La Commission ici, les commissions du BAPE acceptent les caméras des médias.

2920 Il est bon de préciser que dans une cour de justice, les caméras et les appareils photo ne sont pas acceptés, les journalistes peuvent participer. Donc on voit que ça, c'est un côté du spectre, donc même pas des appareils photo dans une cour de justice.

2925 Dans la plupart des organismes réglementaires ou quasi judiciaires, les coutumes vont permettre par exemple la prise d'images en début, mais très début de séance, mais dès que les activités proprement vont commencer, il est fréquent que même, ils demandent à toute caméra de sortir.

2930 Alors c'est un principe qui n'est pas exclusif au BAPE. Le BAPE, au contraire, fait beaucoup plus de place aux caméras que l'ensemble des organismes réglementaires.

2935 Alors le principe, c'est le moins de caméras possible, parce qu'un des principes, c'est qu'on veut que les audiences soient les plus conviviales possibles, ça c'est un principe, de cette façon-là.

C'est certain qu'en partant, si la présence de caméras est le moindrement controversée, la Commission va dire, pas de caméra. On se comprend là-dessus.

2940 Donc on pourrait dire en quelque sorte que le fardeau de la preuve incombe à ceux qui veulent filmer, et non à ceux qui sont pas à l'aise avec une caméra. Donc ça, c'est les principes moteurs, on pourrait dire, qui guident la Commission dans son analyse de cette façon-là.

2945 Alors vous pouvez être en désaccord avec ça, mais il est de notre responsabilité d'assurer, comme on dit, les termes, le bon ordre, le décorum, que les gens soient à l'aise.

2950 Le code, aussi, nous demande de faire ce qui est en notre pouvoir pour mettre les gens le plus à l'aise possible, et en plus de ça, le code de déontologie des membres du Bureau nous demande également de s'assurer qu'il y aura toujours le respect de tous les participants. Donc ce respect-là s'applique entre participants, bien entendu.

2955 Alors dès qu'on sent qu'il peut y avoir une controverse, et ça, ça s'applique, on dit, lorsqu'on sait que quelqu'un vient tourner par exemple, ça peut être quelqu'un qui est un partisan déclaré disons d'un projet qui voudrait filmer les gens, déjà aussi, ça, ça commence à allumer des lumières qui indiquent, oh, il faut être prudent. Ça peut être aussi des opposants qui veulent filmer.

2960 Et ça, dans une salle d'audience, ça nous implique à la prudence et de s'assurer que dans le futur, il y ait pas d'événements où les citoyens pourraient se sentir mal à l'aise. Alors ça, ça fait le tour de la question.

2965 Alors bien entendu, c'est votre droit de pas être d'accord, mais nous, c'est notre droit aussi de prendre la décision en fonction de ces paramètres-là, selon la vision que le BAPE a des salles d'audience, pour que les gens soient le plus à l'aise possible. Et quand on dit "les gens", c'est les participants, le public bien entendu en premier lieu, surtout le public, mais c'est également tous les participants, c'est-à-dire les personnes-ressources, et ça peut être aussi des représentants du promoteur.

2970 Alors ça explique un peu pourquoi la Commission a limité la prise d'images. Et c'est pour ça aussi qu'on demande aux gens, pourquoi vous voulez filmer.

2975 Alors en fonction de l'objectif, si les raisons sont bonnes, c'est excellent, mais en fonction de l'objectif recherché, la Commission va chercher à dire, OK, on va tenter de rencontrer l'objectif, mais en minimisant la présence de la caméra.

Alors si vous, c'est de prendre des images pour pouvoir montrer comment ça se passe une audience publique dans le cadre d'un documentaire, c'est pour ça que nous, on arrivait à la conclusion que le besoin de l'image pouvait se limiter à la première soirée de l'audience publique. Alors le calcul est aussi simple que cela.

2980

Alors je n'en dirai pas plus sur ce point. Alors maintenant, je vous inviterais à poser vos questions.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

2985

Merci, monsieur le Président.

Donc ma première question: Est-ce que le promoteur pourrait nous présenter la proportion des résidents de la Minganie qui ont pu avoir la chance de passer quelques jours aux abords de la rivière Romaine, dans les secteurs tels que la Grande Chute, les Murailles, les canyons, etc.

2990

PAR LE PRÉSIDENT:

2995

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3000

Oui, monsieur Germain. Louise Émond pourrait présenter deux (2) figures où on présente les secteurs fréquentés de la rivière Romaine, et les secteurs qui sont les plus utilisés en termes de pourcentage d'utilisation.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3005

Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné brièvement hier, pour documenter l'utilisation du corridor de la rivière, on a mené une enquête auprès des détenteurs de baux, des villégiateurs, des gens qui y pratiquent la chasse et la pêche, et aussi qui pratiquent d'autres activités récréatives à l'intérieur de la zone d'étude.

3010

Alors le bilan de cette enquête-là nous a démontré que pour les deux cent quatre-vingt-quinze kilomètres (295 km) de la Romaine qui sont inclus dans la zone d'étude, la très grande majorité est très peu fréquentée.

3015

Donc on peut le voir ici sur la carte, en amont de la centrale de Romaine-2, tout ce qui est en violet, c'est une portion qui est somme toute très peu utilisée par les gens de la Minganie.

3020 Ensuite, si on descend un petit peu plus bas en aval, donc entre les centrales de Romaine-2 et Romaine-1 – là-dessus, j'aimerais peut-être qu'on passe à une deuxième carte pour pouvoir présenter avec davantage de détails ce type d'utilisation.

3025 Donc sur les deux cent cinquante-neuf (259) répondants à l'enquête, la très grande majorité navigue sur les plans d'eau de part et d'autre du corridor de la rivière, donc c'est un peu plus d'une trentaine de pour cent des gens qui ont répondu à notre questionnaire qui utilisent la rivière Romaine.

C'est aussi beaucoup des gens qui circulent en embarcation moteur, bien que certaines personnes pratiquent les deux (2) activités. Il y en a presque quarante pour cent (40 %) qui utilisent la Romaine en canot.

3030 Donc ce qui fait qu'ici, en aval de Romaine-2, ce segment-ci, entre la centrale de Romaine-1 et Romaine-2 est, lui, peu fréquenté, et ensuite, c'est nettement la portion qui est la plus utilisée qu'on retrouve dans les cinquante (50) derniers kilomètres de la rivière.

3035 Donc vingt-huit pour cent (28 %) pour le segment entre les chutes à Charlie et Romaine-1, et un peu plus d'une cinquantaine de pour cent entre les chutes à Charlie et les chutes de l'Église, et la plus forte concentration, elle, est en aval des chutes à Charlie, donc plus d'une soixantaine de pour cent.

3040 J'ai peut-être davantage orienté ma réponse en fonction de l'utilisation récréative, mais il faut aussi bien sûr mentionner que les Innus fréquentent aussi cette portion-là, tant en canot qu'en embarcation moteur, dans le déplacement de leurs différentes activités, cueillette de ressources.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 Monsieur Boisclair.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3050 J'aimerais savoir si le promoteur a une bonne quantité de photos de bonne qualité de la rivière qui pourraient être déposées ce soir à la Commission, pour le bénéfice de tous. Parce qu'on ne voit pas beaucoup de photos dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3060 Oui, en fait on a différentes photos qui ont été prises lors de l'étude d'impact. On a une présentation, encore une fois, monsieur Germain, une présentation visuelle où on passe différents tronçons de rivière, avec les différents rapides. Donc ça peut être une présentation qu'on peut faire éventuellement.

3065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut représenter une présentation de combien de temps, ça?

Bien entendu, chaque présentation va être déposée, aussi.

3070

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3075 On a un catalogue de photos, mais il est pas monté pour une présentation. Donc si on voulait avoir une présentation diaporama pour certaines parties du tronçon de la rivière, il faudrait la préparer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il faudrait la préparer, donc c'est pas possible maintenant.

3080

Mais si vous avez des photos que vous jugez représentatives de la rivière, particulièrement les points où est-ce qu'il peut y avoir des rapides.

Quels secteurs qui vous intéressent?

3085

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3090 En fait, j'aimerais seulement que toute la communauté planétaire qui peut voir sur Internet puisse finalement, via le site Web du BAPE et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, pour pouvoir voir ces photos-là qu'Hydro-Québec a en sa possession.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 On va demander à Hydro de nous monter, dans les prochains jours – un diaporama est peut-être un peu plus lourd à traiter, tout dépend de la quantité de mémoire que ça prend, mais il faut penser à un document qui est présentable sur Internet.

Alors si vous pouviez nous monter une série de photos représentatives de la rivière Romaine. Ce serait faisable?

3100

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Si je peux me permettre, ce serait intéressant qu'on puisse voir, sur la présentation, c'est dans quel secteur de la rivière, soit le point kilométrique ou...

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait aller avec le point kilométrique, à ce moment-là; pour chaque photo, indiquer le point kilométrique sur chaque photo, pour savoir à quel endroit elles sont.

3110

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. En fait, ce qu'on va faire, à partir des photos qu'on a, on va présenter un diaporama de différentes sections de la rivière Romaine, et puis je pense que c'est possible de transformer une présentation en format PDF qui peut être légère pour les fins publiques.

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous sommes également capables, au Bureau, de traiter l'information pour l'alléger. Mais si c'était déjà possible de l'avoir.

3120

Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3125

En fait, c'est une question qui nous est parvenue par courriel, qui est un peu dans le sens de la question qui est posée actuellement.

Ça nous vient de monsieur Fred Coriell, c'est de l'organisme Riversense, en fait la question, on a fait la traduction de la question.

3130

On dit, est-ce que le promoteur a tenté de conserver les attraits de la rivière Romaine pour le canot et le kayak. Quand on parle d'attrait, on parle au niveau scénique, par exemple au niveau des paysages, au niveau je dirais du sens du lieu, à la limite.

3135

Est-ce qu'il y a certains efforts qui ont été faits pour conserver ces attraits.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3140

Comme le mentionnait Louise tantôt, les cinquante-deux kilomètres (52 km), les cinquante-deux derniers kilomètres (52 km) de la rivière Romaine, en aval de la Grande Chute, conserveront leur attrait actuel pour les activités de canot, kayak ou autres activités de villégiature.

3145 La transformation de la rivière Romaine en un paysage plus lacustre, par la création des réservoirs, va modifier les paysages qui sont existants.

3150 Sur certains réservoirs, comme Romaine-1, étant donné qu'on fait le déboisement, récupération des débris ligneux et déboisement de la couronne sur une largeur de trois mètres (3 m), donc on va avoir un réservoir avec des paysages intéressants.

Le bassin des Murailles, malgré le fait qu'il soit modifié, va rester aussi un paysage intéressant.

3155 Et la route d'accès qui va permettre aux gens de monter vers le nord va leur donner accès à des paysages qui sont difficilement accessibles ou pratiquement impossible de voir.

3160 Et puis un réservoir, sur du long terme, surtout à Romaine-2, où on va avoir dans certains endroits certaines îles très escarpées et boisées, vont demeurer des paysages intéressants pour les activités récréotouristiques.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3165 Quand vous parlez, monsieur Gagnon, plus long terme, on parle de combien d'années pour que finalement, on revienne à un paysage qui reprend un caractère naturel, entre guillemets.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3170 Sur un réservoir, ça va dépendre de la configuration des rives. Dans des endroits qui sont très escarpés, très rocheux, où les rives sont très fortes et de roc, dès les premières années de mise en eau, on se retrouve avec un paysage intéressant. Donc des conditions qui peuvent ressembler à certaines conditions naturelles de certains grands plans d'eau.

3175 Pour les autres sections de rives, ça peut prendre, on parle peut-être de vingt-vingt-cinq (20-25) ans, avant d'avoir des conditions qui ressemblent à des conditions de milieu naturel.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3180 Merci.

Il y avait aussi, si vous permettez, un autre volet à la question: Est-ce qu'Hydro-Québec prévoit maintenir les sites de camping, rapides, chutes et sentiers de portage, pour la pratique de cette activité, en parlant du canot et du kayak.

3185 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Louise Émond va répondre à la question.

3190 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Donc pour permettre le franchissement des ouvrages, on a prévu aménager des sentiers de portage qui seront tantôt jumelés à des routes qui sont aussi prévues pour les aménagements. Donc le franchissement des ouvrages sera possible de cette façon.

3195 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Est-ce que c'est possible de nous mettre une carte qui nous indique un peu, je pense que pour Romaine-1, vous avez un plan dans l'étude d'impact où on voit le sentier de portage avec la route d'accès aux infrastructures. Est-ce qu'on pourrait avoir cette carte, si possible.

3200 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Est-ce que vous avez le numéro de la carte, monsieur Dériger?

3205 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Oui, je peux vous la donner, laissez-moi juste un petit peu, c'est à mon tour de chercher.

C'est la planche 12, 12.1.

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la bonne planche.

3215 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Est-ce que vous pouvez nous expliquer brièvement comment ça va fonctionner, en termes de portage, et à quel endroit va être installée par exemple la descente de mise à l'eau et tout ça. Nous donner un peu le portrait.

3220 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

3225 Monsieur le Commissaire, dans ce cas-ci, le fin détail d'aménagement est pas encore identifié sur cette carte-là, mais je peux vous dire que bon, par principe, dans le cadre d'aménagements récents, on vise toujours à minimiser le segment qui est portagé par les utilisateurs.

3230 Bien sûr, vous comprendrez qu'il y a des considérations de sécurité, donc il y a des estacades aussi qui vont être positionnées. Alors les rampes et les sentiers de portage devront être localisés à l'extérieur de cette zone-là.

3235 Donc là, je vous rappelle que la Romaine coule dans ce sens-ci, donc ce sont des choses qui vont devoir être discutées avec les gens qui utilisent la rivière, c'est-à-dire dans ce cas-ci, on pourrait présumer que pour des considérations pratiques, pour permettre l'accès à la rampe de mise à l'eau, elle devrait être localisée à proximité de la route.

3240 Donc on tente aussi de réutiliser des chemins qui ont été aménagés dans le cadre des activités de construction, que ce soit tant pour des accès à des aires de dépôt ou des chemins qui ont aussi été utilisés dans le cadre d'activités de déboisement, donc qui pourraient facilement devenir, à la fin des travaux, des rampes de mise à l'eau.

Donc dans ce cas-ci, je suis pas en mesure de vous préciser si elle va être sur la rive ouest ou sur la rive est, mais elle sera à proximité de l'ouvrage.

3245 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Donc en fait, ce qu'on a sur la planche, c'est l'intention d'Hydro-Québec de prévoir des aménagements pour faciliter le portage, mais l'emplacement exact n'est pas encore...

3250 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Oui. En fait, ce qu'on identifiait par cette planche technique là, c'était la portion ici, sur la rive est, dans la zone aval, qui serait utilisée par les gens pour se remettre à l'eau plus bas.

3255 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Et cette voie d'accès, est-ce qu'il y a un trafic particulier, est-ce que c'est une voie privée, c'est une voie qui est ouverte au public?

3260 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Bien, c'est un chemin secondaire qui mène à l'ouvrage, mais qui pourra être accessible aux gens qui portent leur embarcation.

3265 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Mais elle sert pour Hydro-Québec essentiellement?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3270

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3275

Donc c'est pour les camions, pour les usages d'entretien, pour tout ce genre de besoins.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3280

C'est-à-dire qu'on comprend qu'en période d'exploitation, le volume de circulation va être extrêmement réduit, puisqu'on a parlé d'une centaine d'employés, donc c'est vraiment, il va y avoir un volume de circulation qui va être très très limité.

Donc si vous êtes préoccupés par des considérations de cohabitation entre des véhicules lourds et des villégiateurs...

3285

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Par exemple, oui.

3290

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

... je pense qu'il y a pas vraiment de grandes craintes à y avoir de ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295

Juste en passant, au vol comme ça, donc ça veut dire que si je comprends bien, bon, la route, en période de construction, elle sera pas accessible au grand public.

3300

Je voudrais bien comprendre, est-ce qu'il va y avoir une guérite à l'entrée, près de la route 138, pour contrôler la circulation, pour éviter que des personnes aillent sur le chantier.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3305

Oui. Dès le début des travaux de construction et de la route d'accès vers Romaine-1, Romaine-2, il va y avoir une guérite à l'entrée de la route, pour contrôler la circulation au personnel autorisé.

3310

Mais au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et en fonction de critères de sécurité, présence de véhicules de chantier versus des véhicules publics, le gestionnaire du chantier va décider du moment précis de l'ouverture de la route au public pour que ce soit sécuritaire.

3315 Donc par exemple, quand la centrale Romaine-2 sera mise en service, en 2014, et que les travaux d'activités vont être concentrés à Romaine-1, il pourrait décider de déplacer la guérite par exemple, et permettre un accès jusque vers le territoire de Romaine-2, et ainsi de suite au fur et à mesure que le chantier progresse.

Mais ces mesures-là restent à définir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Et la règle, c'est que le site des centrales ne sera pas accessible au public pendant la construction, c'est clair. Il va y avoir des mesures de sécurité à cet effet-là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3325 Autant en construction qu'en exploitation, les sites de barrages et de centrales seront clôturés avec des accès limités et autorisations requises.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 Ce sera pas accessible au grand public.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3335 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340 C'est parce qu'on avait des questions sur Internet qui arrivaient, dans le style, est-ce qu'il sera possible de visiter les barrages durant la construction.

Disons, la question me surprenait un petit peu, parce que je me suis dit, bien, c'est un chantier de construction, il faut pas qu'il demeure accessible.

3345 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

3350 Dans la plupart de nos grands projets de construction, à certains moments pendant l'été, Hydro-Québec fait un certain temps d'arrêt et on invite les gens du milieu, les gens à venir avec leur famille, à faire une visite organisée en autobus, avec des guides, on explique qu'est-ce qu'on a fait au niveau technique, environnemental.

Donc c'est une activité qu'il est vraisemblable d'avoir à la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355

Ciblée.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3360

Oui, ciblée pour une période précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Donc pendant un arrêt de chantier, congé, et là ce serait des genres portes ouvertes bien ciblées, bien encadrées.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3370

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

3375

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Monsieur Gagnon, juste pour compléter, dans la question de monsieur Fred Coriell, il fait mention aussi également de sites de camping, de chutes. Attendez un petit peu.

3380

Oui, il parlait des sites de camping. Est-ce qu'il y a des sites de camping dans le secteur concerné par le projet.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3385

Monsieur le Commissaire, il y a effectivement des sites qui sont propices à des haltes pour les gens qui pratiquent le canot, donc soit – il y a bien sûr des plages qui sont très propices pour établir un campement et puis monter des tentes à la fin de la journée.

3390

Donc ces sites-là qui sont de part et d'autre, on a mis l'emphase sur la partie aval de la rivière, donc ces sites-là vont demeurer à la fin des travaux.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3395

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisclair.

3400 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Mais pas en amont, en tout cas c'était pas ma question, mais pas en amont du barrage Romaine-1. C'est des sites sur le bord de la rivière qui va être inondée.

3405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Compte tenu de la montée de l'eau, on parle dans certains cas, c'est au-delà de quatre-vingts mètres (80 m), donc c'est certain que les rives seraient submergées.

3410 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Oui, oui.

3415 Alors ma prochaine question, c'est un changement de sujet. Le promoteur du projet est donc Hydro-Québec Production, on l'a bien entendu hier.

Est-ce que nous pourrions savoir quel est l'énoncé de mission d'Hydro-Québec Production et aussi celui d'Hydro-Québec Distribution. Parce qu'il y a plusieurs filiales.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'énoncé de mission.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3425

Monsieur Bourbeau va vous faire lecture des énoncés de mission d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec Distribution.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3430

Alors écoutez, c'est une lecture qui est tirée du profil financier.

Alors en ce qui concerne Hydro-Québec Production:

3435

"La division produit de l'électricité, livre à Hydro-Québec Distribution un volume annuel maximal d'électricité patrimonial de cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) pour les marchés québécois; commercialise de l'électricité sur les marchés de gros au Québec et hors

3440 Québec; réalise des transactions d'arbitrage et d'achats-reventes dans les marchés hors Québec."

Ça, c'était pour Production. Maintenant Distribution:

3445 "Assure l'approvisionnement en électricité des Québécois et de la fiabilité du réseau de distribution; dispose d'un volume annuel maximal d'électricité de cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) fourni par Hydro-Québec Production à un prix fixe; au-delà de ce volume, Distribution s'approvisionne par voie d'appels d'offres dans un marché de libre concurrence; et développe des programmes d'efficacité énergétique pour toutes les clientèles de l'entreprise."

3450 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Oui, alors merci.

3455 Question suivante, est-ce que le promoteur pourrait expliquer en quoi sa mission, donc la mission d'Hydro-Québec Production influence son choix de filière de production d'énergie, donc le lien entre la mission et le choix de filière.

3460 Et en quoi, donc deuxième partie de question, la mission d'Hydro-Québec Distribution influence différemment ou pas son choix de filière énergétique et ses appels d'offres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le premier aspect, c'était le lien pour Hydro-Québec Production.

3465 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470 La deuxième partie, c'est pour Hydro-Québec Distribution.

Monsieur Gagnon, donc le lien entre la mission et le choix de la filière, Production bien entendu.

3475 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. Pour Hydro-Québec Production, le choix de la filière, bon, c'est une question historique pour Hydro-Québec. Hydro-Québec, c'est un développeur de grands projets

3480 hydroélectriques; notre métier, à Hydro-Québec Production, c'est la construction des grands barrages et leur exploitation.

C'est aussi, Hydro-Québec est orienté vers les énergies renouvelables, donc on considère que l'hydroélectricité est une énergie renouvelable, une énergie propre, et puis quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de notre production est hydroélectrique.

C'est aussi une volonté que le Québec s'est donné, c'est un choix de société qui a été fait il y a plusieurs décennies, plusieurs plusieurs décennies, de développer le potentiel hydroélectrique du Québec.

3490 C'est notre richesse, on l'exploite bien. On retourne au gouvernement une grande partie de nos bénéfices chaque année.

Donc voilà pourquoi Hydro-Québec Production continue sur cette lancée avec le projet de la Romaine.

Quant à la mission d'Hydro-Québec Distribution de s'approvisionner, je répondrai pas à cette question. Nous, on représente Hydro-Québec Production, on laisse à Hydro-Québec Distribution le soin de faire ses appels d'offres selon ses besoins.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire tout à l'heure, vous avez expliqué, à la lecture, c'était au-delà du cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) d'énergie patrimoniale, donc c'est-à-dire Distribution demande des appels d'offres pour fournir l'électricité.

Écoutez, si vous le voulez, on peut adresser une question par écrit à Hydro-Québec Distribution, pour leur demander, lorsqu'ils demandent des appels d'offres, quels sont leurs critères de sélection pour le choix des filières.

3510 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Bien, je pense que ce serait intéressant de savoir, parce qu'en lien avec la mission. J'ai l'impression que la mission d'Hydro-Québec Production, c'est que de produire de l'électricité, donc il y a peut-être certaines, par exemple la gestion de la demande, les filières qui peuvent réduire la demande sur le réseau sont pas regardées par Hydro-Québec Production.

Et donc peut-être faire, cette analyse-là serait intéressante par Hydro-Québec Distribution aussi, pourquoi eux, ils vont s'intéresser à des filières qu'Hydro-Québec Production ne regarde pas, visiblement.

3520

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 Alors nous prenons note de la question, nous allons l'envoyer par écrit à Hydro-Québec Distribution.

Ça vous va?

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3530 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 Alors je vous remercie. Alors si vous avez des questions, bien entendu, vous avez le loisir de vous réinscrire.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3540 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Je vais maintenant inviter monsieur Gaétan Cormier, qui serait notre dernier participant de la journée.

Est-ce que monsieur Cormier est ici?

3550 Alors je crois que nous allons arrêter pour ce soir, il est près de dix heures trente (10 h30). Nous allons recommencer demain à treize heures trente (13 h 30), ici même, alors je vous invite à venir suivre les travaux de la Commission.

3555 Entre-temps, je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne nuit. Merci de votre présence et de votre participation.

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2008 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3560

3565

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3570

FLORENCE BÉLIBEAU,
Sténotypiste officielle.